

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2016

Présent-e-s

Bureau :	GIRARDET	Myriam	MCG	Présidente
	FABRE	Michel	PS	1 ^{er} vice-président
	TREMBLET	Laurent	PDC	2 ^e vice-président
	CORNUZ	Eric	Ve	1 ^{er} secrétaire
	GROGNUZ	Fabien	PLR	2 ^e secrétaire
	SCHWEIZER	Adriana	UDC	Membre

Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve
	BOCCARD	Pierre	PLR
	BOCCARD	Yolande	PDC
	BROCARD	Eric	PS
	DELUERMOZ	Cosima	PDC
	DUMALLE	Marcel	Ve
	FALVO	Francesco	DC
	FRAUCHIGER	Roger	MCG
	GAETANINO	Marco	MCG
	HALDEMANN	François	PLR
	HALIMI	Hysri	PS
	HARTMANN	Esther	Ve
	HAYES	Sasá	UDC
	HUBERT	Emile	UDC
	JIMENAY	Arthur	PDC
	KUNZ-FELIX	Marielle	PLR
	LUSTENBERGER	Cédric	MCG
	MURCIANO	Claudine	Ve
	ORTELLI	Aldo	PS
	OSMANI	Xhevrie	PS
	PACHOUD	Stéphane	MCG
	SAPIN	Françoise	MCG
	SERRANO	Philippe	PLR
	SQUILLACI	Nicola	PDC
	TIGUEMOUNINE	Sabine	Ve
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve

Excusé-e-s :	LÜTHI	Badia	PS
---------------------	-------	-------	----

Assistent à la séance

LEUENBERGER	Nathalie	PS	Maire
DEVAUD	Jean-Marc	PDC	Conseiller administratif
TSCHUDI	Pierre-Alain	Ve	Conseiller administratif

MCG *Mouvement des citoyens genevois*
 PDC *Parti démocrate-chrétien*
 PLR *Parti libéral-radical*

PS *Parti socialiste*
 UDC *Union démocratique du centre*
 Ve *Les Verts de Meyrin-Cointrin*

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des procès-verbaux des séances des 13 septembre et 4 octobre 2016.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.
5. Nomination des président et vice-président du local de vote pour l'année 2017.
6. Délibération n° 2016-30 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de **CHF 1'176'000.-** en vue de transformer la cuisine de production des repas parascolaire de l'école de Livron.
7. Délibération n° 2016-13a relative au projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Meyrin (création d'une zone de développement 3 affectée à de l'équipement public), au lieu-dit "La Gravière". **Rapport de la commission d'urbanisme et mobilité** (F. Grognoz, PLR).
8. Délibération n° 2016-17a relative à une demande de crédit budgétaire de **CHF 112'500.-** destiné à financer le remplacement du parc radio pour les besoins du service du feu et de la police municipale de la Commune. **Rapport de la commission de sécurité** (M. Fabre, S).
9. Résolution n° 2016-09 présentée par Eric Cornuz pour les Verts de Meyrin-Cointrin, Roger Frauchiger pour le Mouvement des Citoyens Genevois et Aldo Ortelli pour le Parti socialiste en faveur d'un soutien officiel à l'initiative "Pour la sortie programmée du nucléaire" soumise à votation populaire le 27 novembre 2016.
10. Délibération n° 2016-26a destiné à l'ouverture du crédit de **CHF 1'260'100.-** destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises. **Rapport de la commission des finances** (M. Fabre, S).
11. Délibération n° 2016-27a relative aux indemnités allouées en 2017 aux maire, conseillers administratifs et aux jetons de présence des conseillers municipaux. **Rapport de la commission des finances** (M. Fabre, S).
12. Délibération n° 2016-28a relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2017. **Rapport de la commission des finances** (M. Fabre, S).
13. Délibération n° 2016-29a relative au budget de fonctionnement annuel 2017, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter. **Rapport de la commission des finances** (M. Fabre, S).
14. Résolution n° 2016-03a présentée par Sabine Tiguemounine, au nom du parti des Verts de Meyrin-Cointrin, demandant l'installation d'un pigeonnier dans le quartier des Champs-Fréchets ainsi que près des immeubles de la

rue Gilbert, comme projet pilote. **Rapport de la commission environnement et Agenda 21** (F. Grognuz, PLR).

15. Pétition n° X-2014-02 demandant aux autorités communales de rechercher et de mettre à disposition des séniors un espace suffisamment vaste qui permette de les accueillir chaque jour dans de bonnes conditions. **Rapport de la commission des aînés** (B. Lüthi, S).
16. Rapport du délégué au comité du Centre de loisirs Maison Vaudagne (M. Frauchiger, MCG).
17. Annonces de projets.
18. Propositions individuelles.
19. Questions.

* * *

Mme Girardet, présidente, ouvre la séance à 18h35 conformément à la loi sur l'administration des communes de 1984. Elle salue la présence du Conseil administratif *in corpore*, de M. Solai, secrétaire général, de Mme Favre de Oliveira, cheffe du service des finances, de Mme Hentsch, verbaliste, de la presse et du public venu nombreux ce soir. Mme Lüthi est excusée.

Elle rappelle que le délai pour le dépôt des objets politiques à traiter lors de la séance plénière du 13 décembre 2016 est fixé au 30 courant. Les rapports et interventions écrites doivent être communiqués au plus vite au secrétariat politique afin de permettre l'approbation des procès-verbaux. Les questions doivent être remises au Bureau avant la pause.

Conformément au règlement, la séance prendra fin avant 23h. Les points non traités ce soir seront reportés à la séance de réserve prévue le 16 courant. Toutefois, si le budget a pu être voté, les points 13, 14 et 15 (*sic*) seront reportés à la séance du 13 décembre et les points 16 à 19 (*sic*), traités ce soir. Si le budget n'est pas voté ce soir, tous les points non traités ce soir seront repris lors de la séance de réserve du 16 courant.

Elle demande instamment que les amendement soient remis au Bureau en début de séance afin de permette au Bureau de s'organiser en fonction du nombre et du contenu des amendements. Un amendement peut toutefois être déposé en tout moment en fonction du débat sur le budget.

La présente séance traite du budget 2017, qui fait suite à un énorme travail en commission. Tous ici présents ont une opinion différente sur les thèmes relatifs, comme il est de coutume en démocratie. Elle souhaite que lors des interventions, chacun respect les prises de parole des autres. En tant qu'élus, elle estime que tous ici doivent ouverture, tolérance et respect les uns envers les autres, et elle demande à chacun d'en faire preuve.

1. **Approbation des procès-verbaux des séances des 13 septembre et 4 octobre 2016**

Mme Girardet propose de voter ces procès-verbaux ensemble par gain de temps.

Il n'y a pas de remarque et les procès-verbaux mis au vote de concert sont **approuvés par 29 oui, soit à l'unanimité des votants.**

Le nombre des votants n'étant pas équivalent au nombre des conseillers municipaux présents, **Mme Girardet** demande à l'assemblée d'être attentive lors des votes.

* * *

2. **Communications du Bureau du Conseil municipal**

Mme Girardet fait part d'une information et d'un courrier reçu.

Les Foulées automnales auront lieu le samedi 26 novembre. Les conseillers municipaux sont invités à participer à la course et/ou à l'apéritif officiel servi à 12h dans le restaurant scolaire de l'école des Champs-Fréchets.

Courrier de M. et Mme Guy Haller, formant opposition aux nuisances sonores de la piste d'auto-modélisme de la route du Nant-d'Avril

Le courrier est accompagné du jugement du Tribunal administratif de première instance.

Mme Girardet explique que le Conseil municipal s'était opposé, et s'oppose toujours, à ce projet. Ce courrier est aussi adressé à M. Tschudi, qui suit actuellement le dossier.

* * *

3. **Communications du Conseil administratif**

Dépassement budgétaire "mobilier mairie" du Service de gérance et entretien des bâtiments (GEB)

En mars 2016, le Conseil administratif a validé l'acquisition de cent ventilateurs et deux climatiseurs dans le cadre du plan canicule pour un montant de CHF 39'036.-.

Le Conseil administratif a également approuvé le 11 octobre 2016 la création de trois parois phoniques dans le bureau *open space* du service des finances afin d'atténuer le bruit généré par la caisse enregistreuse et le désagrément causé aux collaborateurs. Prix de l'installation: CHF 8'376.-.

Ces acquisitions non budgétisées généreront un dépassement de la ligne budgétaire "mobilier mairie" du service gérance et entretien des bâtiments d'un montant de CHF 47'412.-.

* * *

4. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes

Séance du 4 octobre, question de M. Grognuz

Accès au Wifi CM-1217 à la Ferme de la Golette

Afin de remédier aux problèmes de connexion et augmenter la performance du Wifi CM-1217, nos services ont supprimé le passage par la page d'accueil et mis en place un accès direct au réseau sans conditions de validation.

Ce gain de performance a permis d'éliminer la limitation qui bridait le débit à 5Mbps par appareil. Cette limitation avait été posée pour éviter que toute la bande passante soit monopolisée par un petit nombre d'appareils.

Il est à noter que des problèmes de performance peuvent tout de même subsister lors d'une sollicitation excessive du réseau Wifi.

Par exemple:

- lors de la mise à jour logicielle d'appareils, qui devrait se faire en dehors du réseau CM-1217 ;
- lors de la visualisation simultanée de contenus multimédia par un grand nombre d'appareils.

Séance du 4 octobre, question de M. Hubert

Quand est-ce que l'on peut lâcher les chiens à Meyrin en dehors des parcs à chiens ? Doivent-ils être tenus en laisse en dehors de la Cité et du village ?

Les chiens, sous la maîtrise de la personne qui les accompagne, peuvent être laissés sans laisse sur les espaces de liberté suivants : une partie du Terrain Jakob, à la Citadelle (chemin de la Citadelle angle chemin Vert), au chemin Perrault-de-Jotemps, au Bois-du-Lan, à la promenade des Ailes à Cointrin, sur les chemins de campagne et en forêt uniquement du 16 juillet au 31 mars 2016.

En localité et sur les voies ouvertes à la circulation, les chiens doivent être tenus en laisse.

Par contre, même tenus en laisse, les chiens et autres animaux sont interdits sur les places de jeux, dans les préaux des écoles, sur les terrains de sports et les aires de pique-nique aménagées, ainsi que dans les pataugeoires, jeux ludico-aquatiques, fontaines, bassins et étangs; enfin dans les lieux spécifiquement indiqués, comme le Jardin botanique alpin, le parc Riantbosson et la promenade de la Planta en vertu de l'art. 19 de la LChiens.

Séance du 4 octobre, question de Mme Deluermoz

Des personnes âgées se plaignent que les chiens sont désormais interdits au Jardin botanique alpin

Pour la sauvegarde des plantes, des massifs et des rocailles, les chiens, même tenus en laisse, ne sont plus autorisés au Jardin botanique alpin. Cette mesure sert à préserver les collections botaniques, riches de 2'450 espèces issues de zones tempérées du monde entier.

Séance du 4 octobre 2016, questions de M. Frauchiger

Ecoquartier Les Vergers - dumping salarial

Comme cela a déjà été réalisé en 2015, il est prévu d'effectuer, d'ici à la fin de l'année 2016, un contrôle systématique de l'ensemble des entreprises travaillant sur le chantier des Vergers. Dans ce cadre, les permis de travail seront également contrôlés.

La Commune réalise cette opération en collaboration avec la police municipale, la police cantonale, l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) et la société de surveillance Service privé de sécurité SA (SPS).

Chemin Antoine-Verchère – nouveau passage piétons et priorité par rapport à la route de Meyrin

Ce passage piétons existe depuis 2013 et a été réalisé pour garantir une sécurité accrue pour les piétons (principalement des écoliers) traversant le chemin Antoine-Verchère à cet endroit. Il ne s'agit donc pas d'un nouveau passage piétons mais d'une peinture rafraîchie sur le passage existant, étant donné que cette dernière devenait peu visible. Pour rappel, ce chemin, à l'instar de tout le secteur de Meyrin-Village, n'est pas encore en zone 30 km/h. La réalisation du projet de zone 30 km/h sera effectuée dans le courant de l'année 2017. Lorsque la zone 30 km/h sera mise en place, ce passage piétons sera amené à disparaître.

En ce qui concerne le rapport de priorité, le chemin Antoine-Verchère n'est pas un chemin prioritaire par rapport à la route de Meyrin. Le premier étant un axe du réseau de quartier, la seconde un axe du réseau primaire. La route de Meyrin est donc prioritaire sur le chemin Antoine-Verchère.

Séance du 4 octobre 2016, question de Mme Deluermoz

Discussion avec le Canton relative à la réalisation d'une piste cyclable sur la route de Meyrin entre Blandonnet et les Avanchets

Suite aux nombreuses demandes formulées par la commune de Meyrin, un crédit d'étude a été voté par le Grand Conseil pour l'élaboration d'un projet de piste

cyclable et de trottoir sur la route de Meyrin, permettant d'enjamber l'autoroute A1 et la route de Pré-Bois. La Direction générale des transports (DGT) a élaboré des variantes d'aménagements qui sont actuellement en discussion avec les différents acteurs en présence, dont la Commune. Une fois une variante stabilisée, un crédit de réalisation sera soumis au Grand Conseil. La Commune reste extrêmement attentive à ce projet et reviendra dès que possible auprès du Conseil municipal pour présenter l'aménagement prévu.

* * *

5. **Nomination des président et vice-président du local de vote pour l'année 2017**

Mme Girardet invite M. Ortelli à prendre la parole.

M. Ortelli explique que M. Patricio Vargas, qui avait été élu à la présidence du local de vote pour 2017 lors de la précédente séance plénière du Conseil municipal, souhaite pour des raisons personnelles renoncer cette charge, et a proposé un échange de fonction avec M. Pascal Seeger, vice-président. M. Seeger a accepté d'occuper la fonction de président.

Il n'y a pas d'opposition à cette proposition de rocade.

Mme Girardet met aux voix la proposition de rocade entre MM. Vargas et Seeger pour la vice-présidence et présidence du local de vote pour 2017. Cette proposition est **acceptée par 29 oui et 2 abstentions**.

* * *

6. **Délibération n° 2016-30 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 1'176'000.- en vue de transformer la cuisine de production des repas parascolaire de l'école de Livron**

Mme Girardet cède la parole à M. Devaud.

M. Devaud indique que le nombre d'enfants fréquentant les restaurants scolaires a augmenté au cours des deux dernières années et que certains jours, près de 850 repas sont servis. Malgré les améliorations apportées à la cuisine de l'école de Livron, sa capacité de production en l'état est limitée à 700 repas, comme il a été confirmé par le Service de la consommation et des affaires vétérinaires du

Canton. Les 150 repas manquants doivent être fabriqués à l'extérieur, engendrant des coûts supplémentaires que le Conseil administratif voudrait éviter. L'ouverture de l'école du quartier des Vergers augmentera encore de quelque 350 le nombre de repas à servir. Le Conseil administratif a demandé au service de développement et emploi de préparer un cahier des charges afin de trouver un site de production ailleurs qu'au Livron. Ce cahier des charges a été présenté au Conseil administratif en juin 2014. Un groupe de travail composé dudit service ainsi que du service de gérance et entretien des bâtiments et du service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie a analysé les solutions possibles. Les recherches effectuées n'ayant pas permis d'esquisser une solution satisfaisante, il est aujourd'hui envisagé d'agrandir le site de production de Livron jusqu'à une capacité quotidienne de 1'200 repas en prenant de l'espace sur les lieux de stockage des salles de gymnastique et en supprimant un bureau occupé seulement ponctuellement. Cette solution qui en coûtera CHF 1'176'000.- a reçu l'aval du Service de la consommation et des affaires vétérinaires.

Le Conseil administratif propose de renvoyer la délibération en commission gérance et bâtiments et affaires sociales conjointe afin d'identifier une solution permettant de faire face aux besoins des cinq ou six années à venir, en tenant compte de l'évolution démographique connue à ce jour. L'opération proposée apparaît comme la moins onéreuse à ce jour.

Mme Girardet annonce que le Bureau propose également de renvoyer la délibération en commission gérance et bâtiments et affaires sociales conjointe. Il n'y a d'opposition ni à l'entrée en matière sur la délibération, ni sur le renvoi en commission.

Mis aux voix, le renvoi de la **délibération n° 2016-30** en **commission gérance et bâtiment, et affaires sociales** est **accepté par 31 oui, soit à l'unanimité.**

* * *

7. **Délibération n° 2016-13a relative au projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Meyrin (création d'une zone de développement 3 affectée à de l'équipement public), au lieu-dit "La Gravière". Rapport de la commission d'urbanisme et mobilité (F. Grognuz, PLR)**

M. Grognuz donne lecture du rapport de la séance de commission urbanisme et mobilité tenue le 27 septembre 2016 sous la présidence de M. Tremblet, et en présence de M. Tschudi, conseiller administratif, de M. Malacorda, de l'administration, et de Mme Vellella, de l'Office de l'urbanisme de l'Etat de Genève:

"Le Président ouvre la séance en présentant les invités et la délibération qui va nous occuper une partie de notre soirée. Il passe ensuite la parole à M. Tschudi qui introduit cette délibération par un bref rappel historique.

En décembre 1988, une résolution est déposée auprès de notre Conseil qui demande le déclassement de lieu-dit la Gravière car les terres agricoles sont de mauvaise qualité, peut-être en raison des déchets qui ont été enfouis sous le site. Certains parlent même de cadavres. Dix ans plus tard, en septembre 1998, une délibération pour un montant d'environ 3 millions de francs déposée par un groupe de gauche demande l'acquisition de cette zone de 24'000 m² pour y construire du logement. Cette délibération a été combattue par un référendum lancé par l'Alternative, qui l'ont remporté en mai 1999. En 2001, l'idée de construire du logement sur cette parcelle est abandonnée en raison du bruit.

En 2004, une autre votation est lancée pour la réalisation du lac des Vernes. A cette époque, le Canton désirait réaliser un collège au bord du lac et différenciait le prix d'achat du terrain entre ceux destinés au lac et ceux destinés à l'établissement scolaire. La Commune s'est opposée à ce projet et a proposé une autre alternative.

En avril 2011, une autre résolution votée à l'unanimité initie une modification de zones à la Gravière, pour convaincre l'Etat d'y réaliser le collège prévu en amont du futur lac des Vernes et qu'elle souhaite accueillir sur son territoire, et d'y créer également une salle omnisport répondant aux besoins identifiés dans la commune.

En parallèle, la Commune engage des négociations avec les trois propriétaires des terrains de la Gravière, ceci afin d'acquérir des parcelles qui pourraient servir de monnaie d'échange contre les terrains aux abords du lac, et convaincre l'Etat de réaliser le collège à la Gravière et non à proximité du lac.

Entre temps, les négociations ont abouti et la Commune a pu racheter le terrain en amont du lac des Vernes directement à l'Etat, qui avait finalement jugé cet espace trop exigü pour y accueillir un collège. Ainsi, c'était désormais au Canton de réinitier la modification de zones à la Gravière, ce qui est fait en 2014.

Mme Vellella indique que le périmètre concerné par la modification de zones occupe la partie sud-ouest de la parcelle triangulaire délimitée par les avenues Auguste-François-Dubois, Sainte-Cécile et de Mategnin. Quatre propriétaires, dont deux personnes issues d'une fratrie, se partagent les sept parcelles concernées situées intégralement en zone agricole, dont une partie en surface d'assolement. Le projet de modification de zones vise à déclasser cette zone agricole en zone 3 (Z3) affectée à de l'équipement public. Cette modification de zones répond aux objectifs du plan directeur cantonal 2030, soit la planification d'équipements publics d'importance régionale, le développement de synergies par le regroupement d'équipements, la réalisation dans des secteurs très bien desservis par les transports publics, et l'encouragement à la mixité fonctionnelle. La modification de zones répond également aux objectifs du plan directeur communal validé en 2011, soit réaliser un nouvel équipement public d'envergure régionale, améliorer les qualités environnementales et paysagères de la pénétrante de Meyrin-Feuillasse, valoriser la vocation intermodale du terminus actuel du TCMC, et prolonger les réseaux existants de mobilité douce.

Ce projet de loi propose la création d'une Z3 affectée à de l'équipement public permettant la réalisation d'un équipement secondaire II et d'équipements publics communaux. Les sept parcelles comprises dans le périmètre incluent quatre parcelles privées (la surface concernée par le déclassement est de 39'813 m², et la surface d'assolement est de 23'874 m²).

Le planning intentionnel est le suivant pour la modification de zones: dépôt du projet de loi au Grand Conseil et procédure d'opposition (fin 2016-début 2017), et adoption par le Grand Conseil (fin 1er semestre 2017). En parallèle, le planning de l'office des bâtiments pour la réalisation d'un établissement d'enseignement secondaire II prévoit les étapes suivantes: fin de l'étude de faisabilité (décembre 2016), concours d'architecture (début 2018), début des travaux (automne 2020), et mise en service de l'école (été 2024).

Le Président ouvre un temps de question. Un premier commissaire s'interroge et demande si le Canton sait déjà si le bâtiment sera un collège ou une ECG. Mme Vellella lui répond que a priori ce sera une ECG.

Un commissaire demande quelles sont les mesures antibruit prévues dans ce périmètre impropre à l'habitat mais jugé adapté à l'étude. Mme Vellella répond que les problématiques liées au bruit sont surtout associées au bruit nocturne, pour lesquelles les contraintes liées au logement sont plus élevées que pour un équipement public. Les collèges sont construits selon les normes Minergie Plus ou autres, qui prévoient des triples vitrages et des murs très isolants.

Un commissaire demande pourquoi l'avenue Sainte-Cécile est incluse dans le périmètre concerné. Mme Vellella répond que l'avenue se trouve en zone agricole, et sera de même déclassée.

Le Président demande d'expliquer le glissement dans la délibération entre une zone 3 et une zone ordinaire affectée à de l'équipement public. M. Malacorda répond que la délibération a été rédigée au printemps 2016 à un moment où le Grand Conseil n'avait pas encore approuvé la loi permettant la réalisation d'une zone ordinaire affectée à de l'équipement public (avril 2016). Le libellé de la délibération doit donc être modifié en y traçant les termes " ... création d'une zone de développement 3 affectée à de l'équipement... ". Le Service de surveillance des communes a donné son aval sur cette manière de procéder.

L'amendement est accepté à l'unanimité.

Le Président soumet au préavis cette délibération qui est acceptée par 9 (sic) oui et 2 abstentions."

[Sortie de M. Gaetanino.]

Mme Girardet annonce un amendement consistant à supprimer les termes "de développement" du libellé de la délibération, du douzième considérant et du décide, et à ajouter un considérant après le treizième considérant, comme suit: "Vu le courrier datant du 19 mai 2016 du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (Direction générale de l'office de l'urbanisme) indiquant le changement de zone suite à l'adoption de la loi 11731 par le Grand Conseil en date du 22 avril 2016 ;"

Il n'y a pas d'opposition à l'entrée en matière sur cet amendement, et personne ne souhaite s'exprimer à son sujet. L'**amendement** est donc mis aux voix et **accepté par 28 oui, soit à l'unanimité des votants.**

[Retour de M. Gaetanino à 19h07.]

Mme Girardet ouvre le débat sur la délibération.

M. Amato déclare au nom des Verts de Meyrin-Cointrin:

"La délibération propose de déclasser un terrain agricole de très mauvaise qualité en zone de développement 3 (*sic*) affectée à de l'équipement public. Cela permet au Canton de construire sur ce lieu qui ne peut accueillir du logement un établissement secondaire II – entendez-là un collège, une école de culture générale ou une école de commerce, on ne sait pas encore exactement ce que cela sera. Cet établissement prévu sur Meyrin de longue date devait à la base se trouver en amont du lac des Vernes, là où aujourd'hui on construit le Jardin Robinson. Les Verts de Meyrin-Cointrin approuvent donc cette délibération qui permettra d'utiliser au mieux cette zone déclarée inhabitable et peu productive pour nos agriculteurs".

M. Squillaci annonce ne pas vouloir reprendre les arguments de son préopinant, puis déclare au nom du groupe démocrate-chrétien (PDC):

"C'est un projet important, qui a une vocation publique et qui est nécessaire et très bien placé. On reste juste dans l'attente de savoir ce que le sol va nous réserver, et on espère ne pas avoir de surprise en termes environnementaux, qui aura aussi un impact financier important s'il faut s'en occuper."

M. Boccard annonce que le groupe libéral-radical de Meyrin-Cointrin (PLR) soutiendra la délibération pour les raisons déjà évoquées.

M. Hubert indique au nom du groupe de l'Union démocratique du centre (UDC):

"Cette zone étant destinée à accueillir un établissement scolaire, il est évident qu'il faut commencer par déclasser ces terrains en zone 3 affectée à l'équipement public. Nous soutiendrons donc sans problème cette délibération".

M. Halimi au nom du groupe socialiste (PS), et **M. Lustenberger** au nom du groupe MCG, annoncent qu'ils soutiendront la délibération.

Mme Girardet met ainsi aux voix la **délibération n° 2016-13a**

relative au projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Meyrin (création d'une zone 3 affectée à de l'équipement public), au lieu-dit "La Gravière"

Vu la votation populaire du 13 juin 1999 rejetant la délibération pour un crédit de CHF 3'060'000.- destiné à l'acquisition de 24'000m² du lieu-dit "La Gravière", ainsi qu'à l'élaboration d'un plan localisé de quartier ;

Vu l'effort important consenti par la commune de Meyrin pour développer des logements sur son territoire et les besoins importants générés par ces nouveaux logements pour des programmes d'équipements publics ;

Vu le refus des autorités communales d'implanter un équipement public sur le site exigü des Vernes ;

Vu l'inventaire de parcelles enclavées réalisé par Agrigenève en 2008 sur lequel le site de « La Gravière » est identifié comme étant enclavé et impropre à l'agriculture ;

Vu la résolution n° 2011-09 présentée par le Conseil administratif relative à une modification des limites de zones d'initiative communale (article 15A alinéa 4 LaLAT) sur les parcelles n° 11'044, 11'045, 11'215, 11'216, 11'217, 11'746, 11'842, 11'843, fe 12 comprises entre les avenues A.-F.-Dubois, de Mategnin et Sainte-Cécile au lieu-dit "La Gravière", votée le 19 avril 2011 à l'unanimité ;

Vu la réponse du Conseil administratif au conseiller d'Etat Robert Cramer le 8 avril 2009 dans laquelle il demande de développer exclusivement sur la parcelle enclavée de « La Gravière » des équipements publics ;

Vu les conclusions provisoires de l'étude du plan directeur cantonal sur laquelle le site de « La Gravière » est identifié comme secteur à développer pour des équipements publics ;

Vu la fiche de mesure n°8 du plan directeur communal sur laquelle le site de « La Gravière » est également identifié comme potentiel à développer pour un programme d'équipements publics ;

Vu l'image directrice de la planification sur laquelle le site de « La Gravière » figure comme potentiel de valorisation pour un programme d'équipements publics ;

Vu l'étude du bureau URBAPLAN « Modification des limites de zones du secteur Gravière » datée de mars 2011 ;

Vu l'avant-projet de plan et de loi portant sur la modification des limites de zones d'initiative communale conformément à l'article 15A alinéa 4 LaLAT ;

Vu l'enquête publique n°1857 relative au projet de modification des limites de zones n° 29868-526 (création d'une zone 3 affectée à de l'équipement public) ayant eu lieu entre le 12 janvier et le 10 février 2016 ;

Vu les observations effectuées dans le cadre de l'enquête publique et les réponses du département y relatives ;

Vu le courrier datant du 19 mai 2016 du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (Direction générale de l'office de l'urbanisme) indiquant le changement de zone suite à l'adoption de la loi 11731 par le Grand Conseil en date du 22 avril 2016 ;

Vu l'article 15A alinéa 4 de la Loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT) L 1 30 ;

Vu les articles 29, al 3 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) ;

Vu le rapport de la commission d'urbanisme et mobilité ;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 15 novembre 2016,

DECIDE

PAR 31 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

de préavis favorablement le projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Meyrin (création d'une zone 3 affectée à de l'équipement public), au lieu-dit "La Gravière".

* * *

8. **Délibération n° 2016-17a relative à une demande de crédit budgétaire de CHF 112'500.- destiné à financer le remplacement du parc radio pour les besoins du service du feu et de la police municipale de la Commune. Rapport de la commission de sécurité (M. Fabre, S)**

M. Fabre donne lecture du rapport de la commission de sécurité tenue le 28 septembre 2016 sous la présidence de M. Ortelli et en présence de M. Marti, chef de service de la sécurité, du capitaine Randin, commandant du service du feu, et en présence de M. Tschudi, conseiller administratif en charge du dicastère de la sécurité :

"Suivant les salutations ordinaires, le Président ouvre à 18h30 la séance dont le but est de préavis la délibération n° 2016-17 relative à une demande de crédit budgétaire de CHF 112'500.- destiné à financer le remplacement du parc radio pour les besoins du service du feu et de la police.

Avant toute chose, le président souhaite remercier M. Marti ainsi que le capitaine Randin pour l'exercice 'surprise' qui s'est tenu le 26 septembre 2016, auquel il a eu le plaisir de participer. Il s'agissait de simuler un incendie au 1A, rue de la Bergère et apparemment l'incendie a été éteint.

Le Président passe la parole au conseiller administratif qui se joint aux félicitations exprimées plus haut.

Le Président invite M. Marti à nous présenter la délibération.

M. Marti nous précise d'emblée que cet achat se fera de manière groupée avec d'autres communes, et que Meyrin est un peu à la traîne dans ce processus Polycom qui est déployé sur tout le pays et permet à la Confédération, aux cantons ainsi qu'aux communes de communiquer et d'échanger des données via une infrastructure uniforme, homogène, et ceci de façon cryptée.

Le Président passe la parole au capitaine Randin pour le volet feu. Le Capitaine précise qu'actuellement le service du feu utilise des radios analogiques. Le commandement dispose de quelques Polycom pour la coordination avec les divers services cantonaux en cas d'urgence. De plus, les compagnies doivent aussi répondre à la directive E22.1 du 3 septembre 2015 des actes de commandements des sapeurs-pompiers, qui mentionne un délai au 31 décembre 2017 pour l'obligation d'utilisation des radios Polycom. Le Capitaine nous signale que les subventions octroyées pour cet achat seront plus élevées que prévu, ce qui est une bonne nouvelle: la subvention définitive s'élève à 42% au lieu des 20% escomptés.

Le service du feu demande :

<i>• Matériel</i>	<i>CHF 34'542.-</i>
<i>• Installation</i>	<i>CHF 13'900.-</i>
<i>Total</i>	<i>CHF 48'442.-</i>

La parole est repassée à M. Marti, qui précise que la police municipale est déjà équipée de Polycom. Par contre les radios actuelles (TPH700) achetées en 2009 sont de première génération. L'obsolescence est rapide dans ce domaine et, de plus, il n'y aura plus de pièces de rechange dès 2017. Il est prévu l'achat de 20 radios TPH900 en échelonnant les achats en fonction des pannes: dix en 2017, dix en 2018 ou 2019. Cet achat ne fait pas l'objet d'une subvention et se porte à CHF 38'200.- pour un total de la délibération de CHF 86'642.-

Le Président remercie M. Marti et le capitaine Randin pour leur présentation.

Un commissaire pose la question de la compatibilité avec les services d'urgence français. Il lui est répondu que le principe est le même mais que les fréquences d'utilisation sont distinctes. Seule la police cantonale utilise le même canal que la gendarmerie française et, le cas échéant, c'est par son biais qu'il faut passer.

Un commissaire s'inquiète de l'obsolescence rapide du matériel. Il lui est répondu que le nouveau matériel aura une durée de vie jusqu'à environ 2020.

Un commissaire souhaite savoir si les frais de formation sont inclus et pourquoi équiper les agents du stationnement avec des Polycom. Il lui est répondu que pour le service du feu et la police ceci fait partie des formations de base et est inclus dans le budget de fonctionnement du service. Les agents de stationnement sont en patrouille permanente sur le territoire, au contact de la population et souvent en première ligne. Les équiper est un gros plus pour pouvoir rapidement 'escalader' un problème à la police municipale.

Un commissaire demande quand les TPH1000 seront disponibles, s'il y a possibilité d'un achat groupé avec les autres communes et quel est le résultat des tests faits en souterrain qui est le point faible des Polycom. Il lui est répondu que les fournisseurs actuels, soit Ruag et Atos (qui ne sera probablement plus fournisseur dès l'an prochain) ne proposent pas d'évolution du TPH900 à ce jour. La volonté des polices municipales des communes de s'équiper est très variable ce qui rend un achat groupé difficile. En outre le capitaine Randin estime que les derniers essais faits sont probants en souterrain et que l'on peut être rassuré car on travaille différemment selon un nouveau dispositif permettant de choisir la fréquence selon la situation.

Un commissaire veut savoir ce que sont les frais d'installation. Le capitaine Randin répond que ces frais sont liés à l'installation 'a poste' des radios dans les véhicules.

Un commissaire est curieux de savoir pourquoi le réseau des sapeurs-pompiers sera crypté alors que celui des agents municipaux ne le sera pas, bien qu'il s'agisse du même matériel. Il lui est répondu que les services vont utiliser le même matériel et que par conséquent toutes les communications sont cryptées.

Un commissaire met en avant que Ruag est un grand fournisseur de l'armée suisse, et se demande si Polycom est un réseau qui est aussi utile à l'armée car, si tel est le cas, cela lui donnerait beaucoup plus de raisons d'espérer sur la pérennité du système. Il lui est répondu par l'affirmative.

Un commissaire s'inquiète du nombre de radios souhaitées par le service du feu, un autre demande si ceci n'est pas un petit luxe. Le capitaine Randin détaille la liste. Les 22 radios (terminaux portables) ne sont donc pas réparties par individus mais par véhicule (six radios dans la tonne, six radios dans le pionnier lourd, deux radios pour le chef d'intervention, une radio pour chacun des sept membres de l'état-major, une radio de réserve, six radios fixes dans les véhicules). L'aspect luxe de la demande est rejeté par le capitaine Randin qui précise qu'il aurait été intéressant que les commissaires participent à l'exercice 'surprise' afin de se rendre compte de l'importance de la communication lors d'une intervention.

N'ayant plus de questions le Président fait voter le préavis sur la délibération n° 2016-17. Le préavis est favorable avec les votes suivants : 9 oui (2 PS, 2 Verts, 2 PLR, 1 UDC, 2 MCG) et 2 abstentions (2 PDC)."

Avant d'ouvrir le débat, **Mme Girardet** passe la parole à M. Squillaci.

M. Squillaci annonce qu'il se retire du débat et du vote.

Le débat est ouvert.

M. Dumalle exprime la position des Verts:

"Le côté obligatoire de cette délibération ne vous aura pas échappé. Toutefois, c'est notre job, nous sommes ici ce soir pour en comprendre le sens et l'utilité. Très fréquemment lorsque nous parlons de sécurité, une phrase refait régulièrement surface: 'La sécurité n'a pas de prix'. Dans le contexte du service du feu ainsi que celui de la police municipale, il nous semblerait inquiétant que pour des raisons budgétaires, une opposition se manifeste. En outre, le fait que tous les services du feu et toutes les polices cantonales, voire fédérales, entre autres, soient alignées sur le même système de communication nous semble d'une évidence élémentaire. Mais mieux vaut tard que jamais. Les Verts de Meyrin-Cointrin sont convaincus par l'utilité de cet investissement et approuveront cette délibération."

M. Jimenay signifie que certains aspects de la délibération ont surpris le groupe PDC, comme l'épuisement de pièces de rechange, un point très débattu au sein du groupe. Néanmoins, le groupe pense à l'avenir et souhaite fournir aux deux services les moyens d'assurer la sécurité de la communauté. Il soutiendra donc la délibération après une longue pesée d'intérêt.

Mme Schweizer rapporte que le groupe UDC estime que la nécessité du remplacement demandé a été bien démontrée en commission, et que pour cette raison il soutiendra la délibération sans hésitation.

M. Serrano souligne que "le grand serpent de mer Polycom" est – heureusement ou malheureusement – fédéral et soumet tous les cantons et toutes les communes aux mêmes contraintes. Les fournisseurs sont très rares dans ce "marché organisé", qui n'offre que des prix extrêmement élevés. Le besoin a été prouvé par le Commandant, à qui il faut fournir les moyens de remplir sa mission. L'obsolescence programmée est avérée, mais les clients sont malheureusement captifs et impuissants dans ce domaine. Le groupe PLR se voit "malheureusement" contraint de soutenir cette délibération dans les conditions actuelles, mais dans un esprit de soutien aux services concernés. Il conclut en disant que "l'on fera avec les marchés publics à l'avenir".

M. Fabre dit avoir été "convaincu par son propre rapport" [des rires fusent dans l'assemblée] et annonce que le PS votera favorablement cette délibération qui correspond à un besoin et à une obligation légale, même si l'on peut en effet regretter les effets d'obsolescence.

Mme Sapin déclare pour le Mouvement des citoyens genevois (MCG):

"La sécurité a toujours été un souci permanent. Par ailleurs la délibération et les motifs qui ont été invoqués nous ont convaincus, donc le MCG acceptera cette demande de crédit de CHF 112'500.-".

Plus personne ne demandant la parole, **Mme Girardet** met aux voix la **délibération n° 2016-17a**

relative à une demande de crédit budgétaire de CHF 112'500.- destiné à financer le remplacement du parc radio pour les besoins du service du feu et de la police municipale de la Commune

Vu le courrier du Commandant des sapeurs-pompiers de Meyrin nous informant du changement de système de transmission analogique en système crypté numérique ;

Vu le courrier du Conseiller d'Etat en charge de la sécurité, Monsieur Pierre Maudet, au président de l'ACG, (Association des Communes Genevoises), du 4 juillet 2014, rappelant la nécessité de migrer sur le système POLYCOM ;

Vu le courrier de l'OCPPAM (Office Cantonal de la Protection de la Population et des Affaires Militaires) du 6 juillet 2015, envoyé aux commandants de compagnie informant l'acquisition de nouvelles radios pour le déploiement complet au sein des compagnies pour le 31 décembre 2017 ;

Vu le taux d'obsolescence élevé des radios TPH700 de la police municipale et le courrier de l'entreprise RUAG qui confirme que les pièces de rechange de ces appareils ne seront plus disponible en 2017 ;

Vu le rapport de la commission sécurité;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 15 novembre 2016 ;

DECIDE

PAR 30 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 112'500.-** pour le remplacement du parc radio pour les besoins du service du feu et de la police municipale,
2. qu'une demande de subvention cantonale sera déposée auprès de l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPAM) à hauteur de ~20% du montant relatif à la partie pour le service du feu (uniquement l'achat de matériel), soit CHF12'100.-,
3. de comptabiliser la dépense nette estimée à CHF 100'400.-, dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
4. d'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 112'500.-,
5. d'amortir la dépense nette (dépense brute / subvention) prévue comme suit dès le début de l'utilisation du bien, soit :
 - en 2017 pour la partie du service du feu, CHF 74'300.-, en 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 14.331,
 - en 2018 pour la partie du service de la police municipale, CHF 38'200.-, en 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 11.331.

* * *

9. **Résolution n° 2016-09 présentée par Eric Cornuz pour les Verts de Meyrin-Cointrin, Roger Frauchiger pour le Mouvement des Citoyens Genevois et Aldo Ortelli pour le Parti socialiste en faveur d'un soutien officiel à l'initiative "Pour la sortie programmée du nucléaire" soumise à votation populaire le 27 novembre 2016**

Mme Girardet cède la parole à M. Cornuz, résolutionnaire.

M. Cornuz introduit la résolution en ces termes:

"En septembre dernier, le Conseil municipal a été sollicité par un courrier adressé au Conseil municipal par le comité unitaire genevois de soutien à la votation populaire du 27 novembre prochain pour une sortie programmée du nucléaire d'ici

2029. En substance, ce courrier dont le Bureau a pris connaissance en date du 26 septembre, nous demandait d'apporter un soutien officiel au OUI à cette initiative populaire.

La section des Verts de Meyrin-Cointrin avait déjà pour projet de déposer cette résolution en urgence lors de la séance du 4 octobre, en ajoutant ce point à cet ordre du jour. Pour ce faire, j'avais adressé aux chefs de groupes et aux membres du Bureau un projet de résolution interpartis avant la séance du 4 octobre. Malheureusement, la majorité du Bureau a rejeté cette proposition d'ajout à l'ordre du jour du mois passé, raison pour laquelle cet objet vous est présenté aujourd'hui.

J'ajoute pour votre information que la commune d'Onex doit se prononcer ce soir sur une résolution similaire tandis que la ville de Carouge se prononcera, elle, le 20 novembre prochain. Notre Conseil municipal peut donc être pionnier dans cet acte politique à moins de 10 jours de la date de la votation.

Les arguments pour défendre cette résolution déposée conjointement par les Verts, le MCG et le parti socialiste figurent dans l'exposé des motifs, que je ne vais pas vous relire ce soir, car j'imagine que vous avez toutes et tous fait vos devoirs. J'attire toutefois votre attention sur le fait que les partis dépositaires demandent que cet objet soit voté immédiatement ce soir, et non pas renvoyé en commission, car dans ce cas il ne serait plus possible de le voter avant la date de la votation du 27 novembre. C'est assez logique.

Merci par avance pour votre soutien. Les dépositaires de cette résolution restent bien évidemment à votre disposition pour tout complément d'information au cours du débat à venir."

Mme Girardet demande s'il y a des oppositions à l'entrée en matière.

M. Jimenay observe que si l'initiative a "bon fond", elle n'est malheureusement pas simplement programmée, mais précipitée, en demandant aux instances fédérales d'agir avec une célérité qui ne saurait pouvoir être acceptée en l'état sans beaucoup de coûts et beaucoup de difficultés. Pour toutes ces raisons, et parce que cette initiative a été largement "chahutée" au Conseil national, le groupe PDC propose de ne pas entrer en matière, ceci d'autant plus que la Commune "n'est pas une électricité mais une assemblée d'électeurs", et que "ces objets fédéraux appartiennent à l'individu".

Mme Girardet met aux voix **l'entrée en matière**, qui est **acceptée par 14 oui, 8 non et 6 abstentions**.

Mme Girardet ouvre ensuite le débat sur le vote immédiat.

Personne ne demandant la parole, elle met aux voix le **vote immédiat**, qui est **accepté par 23 oui, 2 non et 4 abstentions**.

Mme Girardet ouvre le débat sur la résolution.

M. Orтели souhaite répondre aux arguments de M. Jimenay d'un point de vue plus technique. Etant au bénéfice d'une formation d'ingénieur en génie nucléaire obtenue en 1974 et qui lui a appris à construire et à faire fonctionner des centrales nucléaires, il a été amené à contrôler en tant qu'expert des centrales nucléaires en

Suisse et à travers le monde. Ce qu'il a vu l'a beaucoup marqué et même effrayé. En Suisse, la centrale de Beznau avait déjà des problèmes en 1979. On ne peut invoquer l'argument de la cherté de la sortie du nucléaire, et accessoirement, l'argument de la proximité trop importante du délai de cette sortie à 2029, sans faire injure à notre industrie nucléaire et aux hautes écoles, très performantes dans les nouvelles technologies dans le domaine de l'énergie. M. Ortelli estime, avec d'autres, qu'il est inutile de continuer à investir des sommes considérables dans une technologie vieillissante. La Suisse ne construit pas de réacteur nucléaire, mais jouit d'un très bon savoir-faire dans les nouvelles technologies qu'il serait préférable de financer. Selon une étude mandatée il y a un ou deux mois, un accident nucléaire en Suisse, où l'on exploite la centrale la plus vieille de la planète, coûterait dans l'immédiat 40 milliards de francs, indépendamment des problèmes humains. Or, sauf erreur, chaque centrale suisse n'est assurée qu'à concurrence de 2 milliards de francs. Pour toutes ces raisons, il demande de soutenir cette résolution.

M. Haldemann observe un "mélange des genres". On est ici devant un objet fédéral déjà soumis au scrutin populaire à l'échelle du pays, et dont le traitement ne générera qu'une perte de temps. Le groupe PLR préconise la liberté de vote, même s'il considère que ce type de demande n'a pas de sens. Le Grand Conseil refuse de la même manière de se positionner collectivement sur les objets fédéraux qui lui sont soumis. Il estime préférable que "chacun fasse son boulot" et respecte ainsi la structure de décision à plusieurs niveaux de notre démocratie.

Rebondissant sur les propos de M. Haldemann, **M. Cornuz** admet un certain doublon dans le processus démocratique généré par cette résolution. Il souligne toutefois l'utilité pour une collectivité de soutenir un objet soumis au peuple dans une autre arène, en particulier lorsqu'une question éthique est posée. Il faut savoir que la ville de Meyrin s'oppose depuis plus de 20 ans aux centrales nucléaires. Au niveau cantonal, le PDC s'est rallié au OUI à l'initiative visant à la sortie du nucléaire, nonobstant la position adoptée par certains conseillers municipaux du groupe PDC ce soir sur cette résolution. Les conseils administratifs de la commune de Meyrin et d'autres communes ont également annoncé leur soutien à cette initiative, ce qui indique leur légitimité dans ce domaine. Le Conseil municipal a aussi cette légitimité de s'exprimer, comme l'a demandé le comité unitaire genevois. Il regrette à ce propos que le courrier adressé au Conseil municipal n'ait pas été mentionné par le Bureau, ne serait-ce que pour la bonne compréhension du débat. Il convient de rappeler ici que la nouvelle Constitution genevoise déclare que le canton est une "zone non-nucléaire", et que le Conseil d'Etat et le Conseil administratif de la ville de Genève ont porté plainte contre la centrale nucléaire du Bugey à 60 km de Meyrin. Si l'on n'est pas concerné par un objet fédéral quant à la forme politico-légale, on ne peut en dire de même quant au fond. Pour conclure, on ne peut invoquer une trop grande célérité dans le processus, sachant qu'à ce jour deux centrales nucléaires sont à l'arrêt en Suisse, et que les *blackouts* annoncés n'ont pas eu lieu. Il reste douze ans pour prendre des décisions, un délai que M. Cornuz estime "plus que raisonnable". Il invite donc l'assemblée à soutenir cette résolution pour que la commune de Meyrin puisse envoyer un message à sa population et aux populations des communes voisines jusqu'au-delà de la Sarine, dans le sens de la protection de la santé publique.

La parole n'étant plus demandée, **Mme Girardet** met aux voix la **résolution n° 2016-09**

présentée par Eric Cornuz pour les Verts de Meyrin-Cointrin, Roger Frauchiger pour le Mouvement des Citoyens Genevois et Aldo Ortelli du Parti socialiste en faveur d'un soutien officiel à l'initiative "Pour la sortie programmée du nucléaire" soumise à votation populaire le 27 novembre 2016

Vu le courrier du 19 septembre 2016 adressé par le Comité unitaire genevois de soutien à l'initiative "Pour une sortie programmée du nucléaire" au Conseil municipal de Meyrin ;

Vu que la Suisse possède le parc nucléaire le plus vieux au monde avec une moyenne d'âge de 41 ans pour les 5 réacteurs du pays;

Vu l'art.169 de la Constitution de la République et Canton de Genève qui demande que les autorités s'opposent par tous les moyens à leur disposition aux installations nucléaires dans le voisinage;

Vu le dépôt d'une plainte pénale le 2 mars 2016 par la République et Canton de Genève et la ville de Genève contre la centrale nucléaire du Bugey située dans le département de l'Ain (France) à 70 kilomètres de la ville de Meyrin ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 15 novembre 2016,

D E C I D E

PAR 17 OUI, 7 NON ET 7 ABSTENTIONS

de soutenir officiellement l'initiative "Pour une sortie programmée du nucléaire" soumise à votation populaire le 27 novembre 2016.

* * *

10. **Délibération n° 2016-26a destiné à l'ouverture du crédit de CHF 1'260'100.- destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux**

communes genevoises. Rapport de la commission des finances
(M. Fabre, S)

11. Délibération n° 2016-27a relative aux indemnités allouées en 2017 aux maire, conseillers administratifs et aux jetons de présence des conseillers municipaux. Rapport de la commission des finances (M. Fabre, S)
12. Délibération n° 2016-28a relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2017. Rapport de la commission des finances (M. Fabre, S)
13. Délibération n° 2016-29a relative au budget de fonctionnement annuel 2017, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter. Rapport de la commission des finances (M. Fabre, S)

Mme Girardet annonce que le rapport de M. Fabre est commun à ces quatre objets, qui seront néanmoins votés séparément.

M. Fabre donne lecture de son rapport:

"Nous voilà donc confrontés à l'exercice du budget 2017. Je tiens d'emblée à m'excuser pour cette longue lecture que certains vont trouver pénible. 'Chassez le naturel, il revient au galop !' J'ai été élevé dans une culture franco-française et j'ai donc du mal avec les chiffres septante et nonante. Je vais faire un effort maximal, mais dans le feu de la lecture ce ne va pas être simple. Je vous prie d'excuser mes 'soixante-dix' et 'quatre-vingt-dix' qui risquent de se glisser dans cet exposé. Pour terminer ce préambule je souhaiterais remercier l'administration pour ce travail colossal, notamment les conseillers administratifs, M. Solai, secrétaire général, Mme Favre de Oliveira, cheffe de service des finances, tous les chefs de services et surtout sans oublier nos procès-verbalistes, sans qui, malgré mes notes exhaustives, je ne serais rien. Je propose que l'on prenne 30 secondes pour les applaudir 'un bon coup'.

[Applaudissements.]

Je souhaite aussi remercier tous mes collègues du Conseil municipal pour leurs nombreuses et souvent pertinentes interventions. Toutes les séances ont été présidées par M. Amato dont je tiens à saluer la performance, avec la participation systématique de M. Devaud, conseiller administratif en charge du dicastère des finances, de M. Solai, secrétaire général, et de Mme Favre de Oliveira, cheffe du service des finances, et pour chaque dicastère, la présence des conseillers administratifs Mme Leuenberger et M. Tschudi accompagnés des chefs de services respectifs.

Le Président ouvre le marathon budgétaire le 6 octobre 2016 à 18h30 en débutant par les séances générales.

Chiffres principaux du budget 2017

M. Devaud annonce que l'analyse du projet de budget 2017 commencera avec la prise de connaissance du plan des investissements et du plan financier.

Mme Favre de Oliveira débute son exposé.

Le budget 2017 prévoit des revenus de CHF 105'132'298.- pour des charges de CHF 104'957'985.-, ceci nous donne un excédent de CHF 174'313.- avec un centime additionnel à 44.

Aujourd'hui, le plan des investissements s'élève à environ 593 millions de francs. Sur ce total, 228 millions d'investissements sont votés et financièrement engagés, 253 millions sont planifiés (dont 13 millions prévus au-delà des dix ans), et 112 millions sont des projets pour mémoire et concernent des éléments qui ne sont pas maîtrisés temporellement à ce stade et qui devraient se situer dans les dix ans ou plus. Sur 593 millions, 144 millions ont été dépensés.

Mme Favre de Oliveira nous présente ensuite le plan financier décennal. Elle indique en guise de rappel que le plan financier donne un aperçu de l'évolution probable des finances de la Commune pour les années à venir. Un tableau récapitule l'évolution du budget de fonctionnement, des dépenses de fonctionnement liées aux investissements engagés, et de la somme de ces deux types de montants jusqu'en 2026. Cette dernière montre une situation de perte dès 2018, avec un pic en 2019 et 2020, et une diminution de cette perte ensuite. Les années 2019-2023 seront impactées par la RIE III (3.2 millions de recettes fiscales en moins par année en raison d'une modification de la fiscalité). Durant ces cinq exercices, le Canton accepte que les communes se trouvent en situation de perte. Dans l'hypothèse où les prestations ne sont pas réduites, le taux des centimes additionnels devrait être élevé à 45 en 2018, 48 en 2019-2020, et redescendu à 47 en 2021-2023. Elle fait aussi remarquer que d'expérience, le plan financier ne se réalise jamais et qu'il est très dépendant du prix de nos emprunts.

On va passer au 'service par service'.

Théâtre Forum Meyrin

Mme Leuenberger déclare que l'objectif est de construire un service de la culture 'de demain' qui s'inscrit dans une vision de la politique culturelle de notre ville, tout en initiant une collaboration transversale entre les trois services de la culture.

Mme Brüscheweiler rappelle en préambule que les prestations du TFM incluent 35 spectacles pour environ 75 représentations, mais aussi environ 50 manifestations municipales et 25 manifestations associatives. Elle détaille ses missions et son organigramme. Les enjeux du TFM pour 2017 touchent la programmation et son impact sur la billetterie, la communication, et le bâtiment. Les demandes de postes pour 2017 visent la municipalisation du poste d'assistante de billetterie à 50% et la création d'un employé polyvalent à 50% pour pouvoir faire face à l'évolution du bâtiment. Finalement, le bâtiment du TFM requiert une attention de maintenance importante, notamment au niveau des mises aux normes de l'Undertown construit il y a 22 ans et jamais rénové.

M. Gisler commente les lignes budgétaires. Les principales variations sont une baisse de CHF 34'000.- dans les charges du personnel suite à la proposition de municipaliser l'assistante de billetterie, une hausse significative dans l'entretien courant et tous les travaux de maintenance, de réfection, de sécurité et de mises aux normes (M. Gisler rappelle que les charges du bâtiment représentent 31% du budget du TFM), des travaux à l'Undertown estimés à CHF 50'000.-, et une baisse des contributions privées, l'AIG ayant décidé de revoir à la baisse son soutien.

Un commissaire demande dans quelle mesure les recettes projetées ne sont pas un peu optimistes. M. Gisler répond que la billetterie a aussi augmenté suite à la décision d'augmenter les tarifs de spectacles des têtes d'affiche, une stratégie qui semble payante.

Plusieurs commissaires s'inquiètent pour l'Undertown et son état. Plusieurs questions tournent autour de la sécurité des lieux et pourquoi ne pas avoir demandé une délibération en urgence pour pallier ces problèmes.

Un commissaire relève que les contributions privées sont en baisse et se demande ce que fait le TFM pour y remédier. M. Gisler répond que M. Meyer, nouveau délégué aux affaires économiques, aidera certainement.

On passe au préavis.

Les charges de CHF 3'003'942.- sont préavisées favorablement par 9 oui et 2 abstentions. Les recettes de CHF 1'088'920.- sont préavisées favorablement par 9 oui et 2 abstentions.

Bibliothèque

M. Pauli rappelle en préambule que la mission de la bibliothèque est de servir l'ensemble de la population meyrinoise en tant que centre d'information, de culture, de rencontre, de formation et de loisirs. Les principaux enjeux pour 2017 sont le maintien de la qualité des prestations. Peu d'évolution budgétaire pour 2017, seule la ligne 'Entretien immeubles par des tiers' a évolué de manière significative (+ CHF 86'000.-).

Un commissaire demande s'il y a moyen d'avoir des plages d'ouverture durant les vacances et s'il y a des synergies avec la ludothèque. M. Pauli répond que le TFM est fermé durant les vacances scolaires. Mme Leuenberger ajoute que c'est une synergie intéressante.

Un commissaire est inquiet de l'augmentation de l'entretien. Mme Favre de Oliveira répond qu'il s'agit d'une distribution selon l'affectation du bâtiment.

Les charges de CHF 303'944.- sont préavisées favorablement à l'unanimité. Les recettes de CHF 5'500.- sont préavisées favorablement à l'unanimité.

Culture

Mme Leuenberger dit que malgré sa taille et des moyens relativement modestes, le service de la culture a une mission d'envergure. Valoriser les investissements récents au Jardin botanique alpin et assurer une transversalité entre le TFM et la bibliothèque sont les objectifs de cette année. Mme Rémy présente son service, les manifestations soutenues et rebondit sur les objectifs 2017. Le service se focalise, entre autres, sur le Jardin alpin, considéré comme un des éléments phares du patrimoine meyrinois. Le service propose de renforcer le programme des activités du CAIRN, notamment durant la période estivale avec le renforcement de l'accueil par un CDD estival. Le service souhaiterait aussi pouvoir ouvrir au public la « Maison du jardin ». La médiation culturelle est un concept parfois mal compris, dont le rôle serait d'unir l'action des trois services de la culture. Pour ce faire, la culture propose l'engagement par contrat auxiliaire d'un médiateur culturel, dont le rôle sera de développer les liens entre les œuvres, les artistes, le public, et ce en transversalité à travers les trois domaines de la culture.

Mme Rémy aborde ensuite les lignes budgétaires qui connaissent une modification sensible par rapport au budget 2016 pour permettre de développer les projets cités préalablement. La ligne 'Activités culturelles organisées par la Commune' augmente ainsi de CHF 30'000.-. Un nouveau bloc a été créé pour l'organisation de la Fête du Jardin alpin, pour CHF 10'000.-.

Un commissaire demande pour quelle raison le budget de la Musique municipale a été augmenté. Mme Leuenberger répond que c'est suite à une mise en œuvre de la législation sur le régime des assurances sociales en France. Cette hausse est en accord avec le Conseil administratif.

Les charges de CHF 842'750.- sont préavisées favorablement par 7 oui et 4 abstentions. Les recettes de CHF 24'500.- sont préavisées favorablement par 7 oui et 4 abstentions.

Développement social et emploi

Mme Leuenberger revient sur la codirection, un point important, car elle montre la volonté de dynamique du Conseil administratif pour cette nouvelle forme de gouvernance. Il n'est pas souhaitable dans la durée que Mme Delieutraz continue à assumer sa fonction de responsable de projets en parallèle à sa nouvelle fonction de responsable de service. Une demande est donc présentée pour le budget 2017 pour un poste de responsable de projet généraliste en CDI à un taux d'occupation de 60%. Mme Leuenberger intervient pour rappeler aux commissaires que l'un des enjeux majeurs pour l'action sociale et l'emploi sera la confirmation en CDI à 100% d'un poste de travailleur social, que le Municipal a permis d'engager en CDD à 100% en 2016.

Mme Baron-Levrat détaille la mission et l'organisation du service ainsi que les activités du service au sein des sept domaines de compétence. Les perspectives générales pour 2017 sont le déploiement de la nouvelle gouvernance évoquée par Mme Leuenberger, et la poursuite de l'activité avec le maintien des prestations. Les deux cheffes de services présentent à tour de rôle le détail des budgets.

Mme Delieutraz précise que le gros changement dans l'établissement du budget est l'introduction d'un fonds de régulation. Deux commissaires demandent comment cette participation est calculée et quelle est la clef de répartition utilisée par l'ACG. Mme Favre de Oliveira explique que l'ensemble des montants a été pris en compte par rapport aux réels des années 2014 et 2015. Comme Meyrin se situait plutôt en haut de la fourchette, l'écart entre charges et recettes devrait être favorable.

Un commissaire demande comment les aides financières d'un montant de CHF 400'000.- sont investies. Mme Delieutraz explique qu'il s'agit de l'argent mis à disposition des travailleurs sociaux pour leur travail auprès des habitants et que cet aspect a été largement exposé en commission. Un commissaire prétend que 'Vous vous substituez à l'Hospice général et aux services de la Ville?!' Mme Leuenberger réfute catégoriquement cette interprétation: 'Il n'y a jamais substitution, mais subsidiarité'. Mme Baron-Levrat indique que la ligne de financement du Cartel apparaît, qui n'existait pas auparavant. Mme Baron-Levrat détaille les subventions accordées. De nombreuses questions sont posées par les commissaires qui leur sont toutes répondues. Pour le volet 'Ecoles', pas de changements notables en dehors des restaurants scolaires. Le Conseil administratif viendra avec un amendement en fin de budget et la réintroduction de

la fête de fin d'année CHF 11'000.-. Pour la jeunesse, une subvention additionnelle de CHF 5'000.- pour le Salto de l'escargot est demandée. Un commissaire s'étonne d'une subvention de CHF 11'000.- pour la sécurité à l'Undertown alors qu'une subvention de CHF 223'500.- lui est accordée. Mme Leuenberger répond qu'Undertown paie sa propre sécurité. Dans ce cas précis, il s'agit de frais liés à une décision du service pour des mesures de sécurité supplémentaires. Le président précise qu'il s'agit de la sécurité à l'extérieur de l'Undertown.

Action sociale et emploi: les charges de CHF 1'875'710.- sont préavisées favorablement par 4 oui et 7 abstentions, les recettes de CHF 123'000.- sont préavisées favorablement par 4 oui et 7 abstentions.

Ecoles: les charges de CHF 3'396'413.- sont préavisées favorablement par 4 oui et 7 abstentions, les recettes de CHF 1'373'866.- sont préavisées favorablement par 4 oui et 7 abstentions.

Jeunesse: les charges de CHF 2'452'250.- sont préavisées favorablement par 4 oui et 7 abstentions.

Petite enfance

Mme Leuenberger rappelle que 2017 est une année où le service de la petite enfance va au-devant de grands enjeux: ouverture de deux nouvelles structures avec le personnel qui va avec, pour un total de 27.9 équivalents temps plein (ETP). Mme Kummer présente son service et les nombreux développements pour 2017; il va de soi que la priorité est la mise en œuvre des nouveaux EVE. Mme Kummer détaille toutes les nouvelles demandes de postes en fonction des EVE avec une stabilité dans les structures existantes et une hausse significative pour les nouvelles structures, ceci en fonction des minima édictés par le Canton pour ce genre de structures.

Un commissaire se déclare heureux de voir qu'il existe une directive du Grand Conseil ayant fixé des minima entre 60% et 40% en matière de personnel qualifié et regrette que Meyrin n'ait pas été précurseur dans ce domaine.

Un commissaire déclare son contentement de voir que ce qui a été discuté en commission se retrouve complètement dans le budget et remercie Mme Kummer pour cette bonne préparation préalable au budget. Message à passer à tous les autres chefs de service!

Un commissaire demande s'il a été prévu en ce qui concerne les places réservées au CERN d'approcher d'autres entreprises. Mme Leuenberger confirme que la Commune pourra enfin entreprendre cette démarche avec son nouveau délégué aux affaires économiques.

Les charges de CHF 3'063'100.- sont préavisées favorablement à l'unanimité, les recettes de CHF 1'402'104.- sont préavisées favorablement à l'unanimité.

Urbanisme, travaux publics et énergie

M. Tschudi précise l'ensemble des projets 2017 (comme les nouveaux vestiaires pour les clubs de football et de rugby, l'extension de la Maison Vaudagne, la mise en place des zones limitées à 30 km/h, le cœur de la Cité dont les projets de parking et la future mairie) et ajoute que l'équipe actuelle est très énergique et jouit depuis 2016 d'un secrétariat extrêmement enthousiaste, très efficace et doté d'une belle entente.

M. Balsiger, responsable ad interim du service, précise les missions et son organigramme. Les enjeux pour 2017 sont le maintien des prestations malgré des sollicitations toujours plus grandes du Canton sur les grands projets et tous les projets actuellement en cours notamment une surcharge massive liée à la construction de l'écoquartier. En termes de ressources humaines, le service souhaite demander deux postes. Le premier, en lien avec l'équipe administrative, est une pérennisation du poste à 40% en CDD en le transformant en CDI à 40%. Le second porte sur un poste de chef de projets rénovations à 100% en CDI, dont la mission principale serait d'initier et suivre les projets de rénovation des bâtiments communaux obsolètes dans le cadre défini par le plan des investissements et l'étude EPIQR.

Les évolutions notables du budget du service sont l'augmentation des recettes en lien avec le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) (+ CHF 1'369'424.-) et la redevance des Services industriels de Genève (SIG) pour l'utilisation du domaine public (+ CHF 2'000'000.-). Le prix de l'énergie pour la Commune, ventilé dans les différents services, reste stable.

Un commissaire demande si le nouveau poste d'architecte est lié à la reprise ad interim de la direction du service d'urbanisme par M. Balsiger. M. Balsiger répond que cette demande est indépendante. Un commissaire demande si la Commune pourrait envisager de n'acheter que de l'énergie Vitale Verte. M. Balsiger répond que cet effort supplémentaire signifierait une majoration annuelle du budget d'environ CHF 50'000.-. Un commissaire demande une explication de l'augmentation en 2017 de la rubrique 'Canalisations, égouts, drainages' (+ CHF 25'000.-) pour un réel 2015 modeste de CHF 7'000.-. Mme Favre de Oliveira indique que depuis la création du Fonds intercommunal d'assainissement (FIA), les travaux d'entretien sont pris en charge par ce fonds et non plus par la Commune (travaux effectués par les SIG). En revanche, la Commune doit assumer certains travaux urgents au moyen d'un budget d'où une variabilité de cette ligne. Un commissaire demande quelle serait l'incidence de l'étalement dans le temps des travaux de rénovation sur la création du poste de chef de projets architecture. M. Balsiger répond que les chefs de projets architecture ont été et sont encore aujourd'hui largement occupés par des projets de bâtiments neufs. La masse de travail générée par les rénovations appelle et demande la création de ce poste, ce d'autant que la Commune est à la traîne dans ce domaine, et des contraintes légales existent.

Les charges de CHF 1'236'874.- sont préavisées favorablement par 4 oui et 6 abstentions, les recettes de CHF 3'629'924.- sont préavisées favorablement par 4 oui et 6 abstentions.

Aînés

M. Tschudi annonce qu'en 2016 le service a pu déployer ses activités dans des conditions améliorées. Mme Luzzatto remercie d'emblée le Conseil municipal pour l'engagement d'un collaborateur supplémentaire, et présente son service, sa mission et son organisation. Elle souhaite développer la détection des personnes seules et isolées, la politique du proche-aidant, tout ceci en réponse à une forte demande. Le besoin est avéré d'un nouveau local pour les aînés, tant l'actuel est devenu obsolète. L'évolution et la situation du service demandent un poste supplémentaire d'assistant socio-éducatif (ASE) à 50% pour l'animation du Jardin de l'amitié.

Un commissaire constate que l'on s'occupe des enfants et des aînés, mais très peu des cinquantenaires [M. Fabre ajoute être tout à fait d'accord avec elle], souvent aussi proches-aidants et qui peuvent également être dans une situation difficile. M. Tschudi répond que pour l'instant il n'y a pas de politique en place dans ce domaine, mais une réflexion est en cours parmi les divers services sociaux. Mme Luzzatto dit que la Commission consultative des aînés de décembre se penchera sur ce sujet en proposant une conférence sur ce thème.

Un commissaire s'inquiète du fait que l'on nivelle sans cesse les prestations par le bas, et demande notamment pourquoi l'on n'exige pour le poste demandé qu'un certificat fédéral de capacité d'assistant socio-éducatif, et non pas un diplôme de haute école. Mme Luzzatto répond que 'les budgets sont les budgets'.

Les charges de CHF 772'500.- sont préavisées favorablement par 6 oui et 4 abstentions, les recettes de CHF 227'700.- sont préavisées favorablement par 6 oui et 4 abstentions.

Police

M. Tschudi indique que les budgets de ce service n'ont pas évolué de manière significative, quand bien même des changements importants sont en cours, notamment de l'introduction des nouvelles prérogatives de la police municipale.

M. Marti passe rapidement sur les missions et tâches et l'organisation de son service. Les enjeux pour 2017 sont de maintenir le niveau actuel des prestations, de faire face aux nouvelles prérogatives judiciaires et au travail administratif croissant. Garantir les mêmes prestations signifie augmenter l'effectif des policiers de deux APM pour maintenir le ratio APM/population, pour atteindre dix-sept APM en 2019. Il fait face à une augmentation des tâches administratives, et l'engagement d'une assistante à 100% est donc nécessaire. Les variations sur les lignes sont modestes et bien expliquées par le chef de service.

Un commissaire dit partager les craintes de M. Tschudi par rapport à l'évolution et la masse des tâches dévolues à la police municipale. Il observe notamment le nombre d'heures de travail générées par les nouvelles prérogatives de la police municipale.

Un commissaire juge que l'organigramme est chargé de cadres qui coûtent cher. M. Tschudi répète que les cadres de la police agissent également sur le terrain au moins 50% de leur temps.

Les charges de CHF 334'740.- sont préavisées favorablement par 5 oui et 6 abstentions, les recettes de CHF 1'204'000.- sont préavisées favorablement par 5 oui et 6 abstentions.

Feu

Le capitaine Randin expose les missions de son organisation. Les principaux enjeux pour 2017 sont de consolider l'effectif en l'amenant à 60 personnes, l'opérabilité de l'état-major et le remplacement du parc radio que l'on vient de voter. Les lignes budgétaires sont stables, seul le 'Dédommagement – Communes' est en augmentation de plus de CHF 60'000.- et correspond principalement à la charge du SIS.

Un commissaire remercie le Commandant pour son engagement et celui de ses collaborateurs pour la sécurité des habitants. Il est irrité de la hausse constante de la participation communale au SIS.

Les charges de CHF 1'453'369.- sont préavisées favorablement à l'unanimité, les recettes de CHF 210'000.- sont préavisées favorablement à l'unanimité.

Protection civile

M. Brodard présente l'organigramme du Groupement intercommunal de protection civile de Meyrin-Mandement (PC). Les objectifs 2017 sont la formation des astreints et l'organisation d'exercices.

Un commissaire demande comment sont répartis les coûts entre les communes. M. Brodard répond que c'est au prorata des habitants.

Un commissaire souhaiterait savoir s'il y a un impact financier dû à l'arrivée éventuelle de 50 migrants et si une compensation financière existe. M. Brodard répond que tous les coûts sont à la charge de l'Hospice général et que l'abri PC est loué à raison de CHF 500.-/mois.

Les charges de CHF 129'290.- sont préavisées favorablement à l'unanimité, les recettes de CHF 73'826.- sont préavisées favorablement à l'unanimité.

Gérance et entretien des bâtiments

M. Devaud informe que le budget reste stable. L'augmentation de 2% de charges s'explique par la remise des nouveaux bâtiments EVE Cité-Parc en septembre et dès le mois de janvier de l'école des Boudines dans sa totalité. Leur nettoyage nécessitera l'engagement de nettoyeurs mais aucun autre entretien direct n'est prévu.

M. Omarini détaille les missions et l'organisation du service ainsi que ses activités, et précise, photographies à l'appui, les réalisations du service. Les enjeux pour 2017 et les demandes de postes pour 2017 sont clairement liés aux nouvelles structures livrées. La seconde évolution RH est une demande d'un complément de 20% pour le poste d'assistante. Ce renforcement s'avère nécessaire voire indispensable pour 2017. Nous passons ensuite de façon relativement fastidieuse à la lecture ligne par ligne du budget ce qui engendre un nombre de questions faramineuses, même sur des petites sommes. Je vais donc faire un tri totalement subjectif. La première discussion tourne autour du papier, de Voice Over sur IP, d'imprimantes, de mobilier usagé, de ventilo convecteurs et d'une somme de CHF 30'000.- à disposition du Conseil administratif pour les travaux urgents. Nous passons à une ligne de CHF 35'000.- pour la rénovation de la salle des mariages et de CHF 88'000.- pour le remplacement de la verrière de la ferme de la Golette. Plusieurs commissaires font part de leur étonnement. Un commissaire demande pourquoi il faut rénover les stores de Corzon-Vaudagne alors que ce bâtiment vient d'être transféré pour une somme en millions. M. Omarini parle d'impacts de ballons de foot. Un commissaire demande de justifier l'augmentation de CHF 75'000.- de charges pour Champs-Fréchets. M. Omarini explique qu'avant l'été dernier, un phénomène relativement incroyable s'est produit. Le sol de la salle des travaux manuels s'est littéralement soulevé et a fissuré le béton. Un commissaire juge les frais de téléphone trop importants. Le Président demande d'accélérer... Un commissaire demande si le service de la gérance dispose d'un guide d'achat responsable pour la commune de Meyrin. M. Omarini l'informe que ce guide est en cours d'élaboration. La volonté de la Commune sur ce point existe depuis de nombreuses années. Avec pour finir une discussion sur les non dépensés de ce service, M. Devaud explique que la mise en compétition des

entreprises n'est pas simple à maîtriser. Il est difficile de couvrir cette démarche dans un budget.

Les charges de CHF 5'447'242.- sont préavisées favorablement par 4 oui et 7 abstentions, les recettes de CHF 1'270'679.- sont préavisées favorablement par 4 oui et 7 abstentions.

Environnement

M. Devaud déclare que le budget 2017 du service de l'environnement reste plus ou moins linéaire par rapport au budget 2016. Une charge supplémentaire importante de CHF 136'000.- vient de la volonté de numériser toutes les grilles d'écoulement des conduites d'eau, ceci afin de protéger la commune.

M. Chatelain passe en revue l'organigramme et fait un rappel des missions et tâches du service de l'environnement avec une indication chiffrée. Il met en exergue la diminution des déchets à incinérer et nous rappelle que les espaces verts représentent 50 hectares à entretenir sur la commune. Deux postes sont demandés pour une période de dix mois pour l'écoquartier des Vergers pour la prise en charge de l'entretien des dépendances privées ou des parcelles. Les lignes budgétaires sont détaillées, et toutes les questions sont répondues à la satisfaction des commissaires sans changement majeur.

Les charges de CHF 3'944'150.- sont préavisées favorablement à l'unanimité, les recettes de CHF 2'10'000.- sont préavisées favorablement à l'unanimité.

Sports, et santé et sécurité au travail

M. Devaud annonce une légère augmentation de 4% par rapport au budget 2016 dans un projet de service 2017. L'augmentation est principalement due à la mise en conformité de divers équipements vieillissants.

M. Genequand détaille l'organisation, les principales missions et les tâches du service, ainsi que les évolutions envisagées pour le budget 2017. Le service ne demande pas de supplément de postes. M. Genequand regrette la diminution de recettes de CHF 35'000.- à Maisonnex suite à la diminution du nombre de joueurs de tennis. Il est à noter que M. Genequand demande une ligne de CHF 20'000.- pour traiter certaines demandes du Conseil municipal en les externalisant.

Les lignes budgétaires sont détaillées et toutes les questions sont répondues à la satisfaction des commissaires.

Un commissaire souligne que le total montre une érosion des revenus. Si les chefs de service déclarent avoir anticipé l'arrivée des nouveaux habitants, il n'a pas entendu M. Genequand à ce sujet. M. Genequand informe avoir tenu compte de l'accroissement de la population pour les subventions mais confirme ne pas en avoir tenu compte pour les revenus.

Les charges de CHF 3'688'480.- sont préavisées favorablement à l'unanimité, les recettes de CHF 1'165'400.- sont préavisées favorablement par 10 oui et 1 abstention.

Etat civil

M. Devaud déclare que le budget de l'état civil, globalement, ne bouge quasiment pas. Mme Cottier avertit que la croissance démographique aura des conséquences certaines sur le fonctionnement de l'état civil, en particulier pour ce qui est des besoins en personnel pour le futur. Le budget pour la refacturation aux

communes du Mandement est basé sur le réel 2015. Mme Cottier nous signale qu'à son avis la salle des mariages a besoin d'un bon coup de rajeunissement et que le mobilier est 'vieillot'.

Les charges de CHF 30'800.- sont préavisées favorablement à l'unanimité, les recettes de CHF 277'890.- sont préavisées favorablement à l'unanimité.

Administration générale

M. Solai nous présente son service en détaillant l'organigramme, en se félicitant d'avoir un effectif complet avec une secrétaire générale adjointe et une assistante de direction générale. Les différents projets visant à renforcer la gouvernance de la Commune peuvent aujourd'hui démarrer. Les enjeux pour 2017 sont de mettre en œuvre le système de contrôle interne, dont l'optimisation des processus, la gestion des risques, et de mettre en œuvre les bonnes pratiques. Globalement, on note pour l'administration générale une diminution des charges d'environ CHF 35'000.-, et une diminution des revenus d'un montant de CHF 42'000.- absorbé par les comptes des ressources humaines.

Un commissaire demande la raison de la différence entre les achats et les ventes de flexicards – toujours le même! M. Solai, répond que dans la vaste majorité des jours, toutes les cartes sont vendues, mais qu'il subsiste une petite incertitude, d'où cette différence minime.

Un commissaire trouve que les frais d'affranchissement sont très élevés et espère que le nouveau site internet va permettre de réduire ce poste. M. Solai répond que le site ne sera en fonction qu'en 2017, et les effets sur cette ligne devront être estimés plus tard.

Les charges de CHF 1'584'925.- sont préavisées favorablement par 7 oui et 4 abstentions, les recettes de CHF 256'000.- sont préavisées favorablement par 7 oui et 4 abstentions.

Information et communication

M. Fohrer résume en guise d'introduction les missions et tâches du secteur information et communication et son organigramme actuel. Son service est actif dans la communication externe (journal Meyrin ensemble) et de plus en plus dans la communication interne. Les évolutions pour 2017 sont la mise en place de contenus vidéo des événements communaux sur les réseaux sociaux et sur le site internet pour un budget de CHF 10'000.-. Afin de pouvoir développer des contenus rédactionnels de qualité dans un nombre toujours croissant pour le futur site internet, pour la communication interne et externe, il est demandé un 50% de temps de travail supplémentaire d'assistante de rédaction infocom. Une seconde évolution vise la création d'un 50% de temps de travail de coordinateur logisticien événementiel. Le logisticien événementiel actuel à 50%, est sur-sollicité par les services puisqu'il couvre plus de 100 événements par an nécessitant du temps de planification. M. Fohrer explique la hausse des charges du secteur par les évolutions demandées précédemment, et la baisse de revenus par la diminution des recettes publicitaires du Meyrin ensemble.

Un commissaire regrette que les contenus vidéo n'aient pas été discutés en commission, d'autre part il pense que peu de gens sont attirés par cette offre.

Un commissaire souhaiterait connaître le coût de production du journal pour l'existant. M. Fohrer répond que le coût était de CHF 299'785.-, un montant

quasiment identique au budget 2017. Le même commissaire demande quelle est la tactique publicitaire utilisée, et le pourquoi de la baisse de revenu. M. Fohrer répond que le nouveau format du journal laisse moins de place aux encarts publicitaires. Le contrat avec le mandataire a été dénoncé et il espère par ce biais remettre les choses à plat.

Un commissaire souhaite plus de précisions sur le rôle du logisticien.

Informatique

En guise d'introduction, Mme Rebetez indique l'importance qu'a prise le secteur informatique aujourd'hui dans nos vies privées et professionnelles, et la dimension stratégique du domaine de l'informatique au sein de l'administration municipale. Elle détaille ensuite le service et les enjeux 2017, qui sont de consolider son organisation afin de gérer au mieux les évolutions à venir et de faciliter la relation aux utilisateurs. Le nombre de postes de travail est en croissance avec le nombre d'employés de la mairie, il en va de même avec le nombre d'incidents à traiter. Lors du budget 2016 un poste à 100% avait été demandé, mais réduit par notre Conseil à 70%. Le service informatique demande que ce poste soit augmenté d'un 30% afin de pouvoir servir les utilisateurs dans des conditions optimales.

Un commissaire veut savoir où nous en sommes avec l'open source. M. Solai admet que les lignes ne sont pas très simples à déchiffrer.

Un autre commissaire reprend le thème en incitant les chefs de services à envisager toutes les économies possibles. Il demande en outre ce que sont les fournitures informatiques.

Les charges de CHF 1'584'925.- sont préavisées favorablement par 2 oui et 9 abstentions, les recettes de CHF 95'000.- sont préavisées favorablement par 3 oui et 8 abstentions.

Service des ressources humaines

Mme Hummel présente les missions de son service et les principaux enjeux pour le service des ressources humaines. On note un écart positif des charges entre les budgets 2016 et 2017 de 10%, et un écart positif des revenus d'un million soit 152%. En termes de projets ressources humaines, les évolutions demandées sont l'annualisation du salaire des patrouilleuses, un budget de formation (+ CHF 20'000.-), le maintien du salaire sur 730 jours en cas de maladie pour les CDD de plus d'une année (+ CHF 18'120.-), le soutien aux activités collectives du personnel et le développement de méthodes de travail innovantes, télétravail, job sharing, conférences (+ CHF 5'000.-)

L'augmentation des charges s'explique comme suit: augmentation des charges de personnel liées aux annuités et aux postes votés lors du budget 2016 et ayant un impact sur douze mois dès 2017 de CHF 469'813.-. La délibération renforçant l'équipe Vergers pour CHF 572'500.-, l'augmentation liée aux demandes de postes pour 2017 est de CHF 2'868'767.-, l'amélioration des conditions sociales pour certaines fonctions pour CHF 47'453.-, et la demande de formation et soutien du personnel pour CHF 25'000.-.

Afin de parvenir à faire face au nombre grandissant de demandes RH et de maintenir la qualité des prestations RH, le service des RH demande la création d'un 100% de temps de travail d'assistante RH. Ce poste se justifie par les

charges additionnelles de recrutement, le travail administratif et le traitement grandissant des salaires.

Globalement en 2017, la demande d'effectifs supplémentaires est de 57 collaborateurs pour 40.95 ETP, et sept auxiliaires. Le budget ressources humaines augmente donc en conséquence de 10%, soit CHF 4'093'217.-.

Un commissaire a visiblement repéré une coquille sur la masse salariale annuelle pour un ASE, qui est corrigée immédiatement.

Un commissaire signale que le budget formation n'a pas été entièrement utilisé dans le passé et demande quelles mesures sont prises pour assurer la formation du personnel. Mme Hummel répond que diverses sociétés sont mises en concurrence pour ces formations et qu'un séminaire de formation des chefs de service aura lieu.

Un commissaire veut savoir si l'extension de la couverture APG à plus de trois ans couvre ou non les personnes sur appel. Mme Hummel répond que oui pour les personnes dont le CDD dure depuis plus d'une année ou qui jouissent d'un CDI de plus d'une année sur appel.

Un commissaire est très inquiet sur les charges liées à l'utilisation du téléphone et les frais de repas. M. Solai répond que toutes ces charges sont strictement cadrées par le règlement du personnel.

Les charges de CHF 45'326'021.- sont préavisées favorablement par 4 oui et 7 abstentions, Les recettes de CHF 2'041'211.- sont préavisées favorablement par 4 oui et 7 abstentions.

Service des finances

M. Devaud adresse des remerciements significatifs à Mme Favre de Oliveira et son équipe pour le travail accompli en 2016, il remercie également le Conseil municipal pour les postes accordés.

Mme Favre de Oliveira présente le budget du département des finances, en rappelant les missions et l'organisation du service. L'enjeu principal pour 2017 est MCH2. Aucun poste RH n'est demandé pour 2017. Les revenus du service des finances projetés pour 2017 sont de CHF 88'791'782, soit environ CHF 2'900'000.- de plus qu'en 2016. Les charges projetées en 2017 sont de CHF 26'141'079.-, soit CHF 158'000.- de plus qu'en 2016. La principale variation se trouve sur la ligne 'Impôt sur le revenu et la fortune' (+ CHF 2'688'704.-). Mme Favre de Oliveira rappelle que les estimations fiscales viennent du Canton mais que les communes demeurent responsables de leurs évaluations budgétaires. Les revenus du Fonds de péréquation financière intercommunale sont également budgétés à la hausse de CHF 296'437.-. Il est à noter que 1% des personnes physiques payent 20% de l'impôt et que 1% des personnes morales payent 60% de l'impôt. Ces chiffres sont en dessous de la moyenne communale et représentent donc un risque acceptable bien que réel pour les personnes morales. Il est à noter une légère augmentation des charges que Mme Favre de Oliveira explique parfaitement.

Plusieurs commissaires demandent où nous en sommes avec le différend fiscal concernant une personne morale, si la Commune a des frais liés avec cette affaire, quelles sont nos chances d'avoir gain de cause et si ce contribuable peut bénéficier d'une amnistie fiscale. Mme Favre de Oliveira répond que l'affaire est en cours que pour l'instant nous n'avons pas de frais et que nos chances

semblent bonnes. Ce contribuable est conseillé par de très grandes fiduciaires. Il n'y a pas d'amnistie ni de négociations en cours.

Un commissaire demande quelle est la liberté du Conseil administratif de fixer le budget des rentrées fiscales. Mme Favre de Oliveira lui répond que c'est plus ou moins 10% de l'estimation cantonale.

Les charges de CHF 26'141'079.- sont préavisées favorablement par 6 oui et 5 abstentions, les recettes CHF 88'791'782.- sont préavisées favorablement par 5 oui et 6 abstentions.

Préavis de la commission des finances par services et amendements

Théâtre Forum Meyrin: les charges et recettes sont acceptées par 4 oui et 7 abstentions.

Bibliothèque: les charges et recettes sont acceptées par 9 oui et 2 abstentions.

Culture: le PLR propose de réduire le budget du CAIRN, villa du Jardin alpin, de CHF 21'000.-. Le groupe estime les explications de la cheffe de service insuffisantes et que, suite au vote populaire sur les restaurants scolaires, il estime qu'il faut trouver des diminutions de recettes pour compenser. Un commissaire signale que cette coupe lui semble arbitraire et s'étonne du fait que personne dans les rangs du PLR n'ait demandé d'éclaircissement lors de la présentation du service en question. Le groupe PDC se dit en faveur de cette coupe, il précise aussi que la ligne visée ne concerne pas que le CAIRN mais d'autres animations de la cité. Un commissaire signale que le budget global est excédentaire de bien plus que les besoins des restaurants scolaires ce qui rend cet amendement inutile. L'amendement est préavisé favorablement par 7 oui contre 4 absents. Les charges et recettes sont acceptées par 4 oui et 7 abstentions.

Développement social et emploi:

Le groupe PLR propose de retirer les CHF 40'000.- destinés à la démarche participative liée à l'écoquartier des Vergers. Le groupe PLR n'est pas contre la démarche participative mais préfère prendre une décision par voie délibérative. L'amendement est préavisé favorablement par 7 oui contre 4 non.

L'UDC propose de retirer CHF 47'000.- des subventions accordées au CEFAM, et rappelle qu'une subvention annuelle de CHF 47'000.- avait été accordée au CEFAM à titre exceptionnel, mais que cette subvention a été reconduite implicitement depuis. Un commissaire trouve cette coupe incongrue et invite les membres de l'UDC à participer aux AG du CEFAM pour se rendre compte par eux-mêmes, le CEFAM est une association clé pour l'intégration des étrangers. Un commissaire constate que les subventions 'ont gonflé' avec les années, et que la subvention totale à cette association peut être réduite. Il lui est rétorqué que cette association est dans une situation financière délicate et qu'elle ne peut que compter sur cette subvention pour survivre. L'amendement est préavisé favorablement par 7 oui contre 4 non.

Les charges et recettes sont acceptées par 4 oui et 7 abstentions.

Ecoles: les charges et recettes sont acceptées par 6 oui et 5 abstentions.

Jeunesse:

Le groupe MCG propose de retirer la subvention de CHF 7'000.- attribuée à la LEPA, en expliquant que cette subvention soutient des cours d'albanais. Un commissaire signale que ceci existe pour d'autres langues, un autre commissaire

pense que ce n'est pas le rôle de la Commune mais plutôt des consulats. L'amendement est préavisé défavorablement par 3 oui contre 5 non et 3 abstentions.

Le groupe PLR propose de retirer CHF 5'000.- de la subvention destinée au Salto de l'escargot. Le PLR propose de refuser l'augmentation de subvention à cette institution, n'ayant pas été pleinement convaincu par l'argumentation de la cheffe de service. Un commissaire signale que cette association est en pleine expansion et rencontre un gros succès auprès des enfants meyrinois. Un autre dit être choqué par cette manière de faire. Le PLR rétorque qu'ils ne sont pas contre la subvention mais contre son augmentation. L'amendement est préavisé défavorablement par 2 oui contre 6 non et 3 abstentions.

Les charges et recettes sont acceptées par 4 oui et 7 abstentions.

Petite enfance: les charges et recettes sont acceptées par 7 oui et 4 abstentions.

Urbanisme, travaux publics et énergie: les charges sont acceptées par 5 oui et 6 abstentions, les recettes sont acceptées par 4 oui et 7 abstentions.

Aînés: le MCG souhaite ajouter, au vu du bénéfice de l'exercice 2015, un montant de CHF 11'000.- pour le cadeau des aînés. L'amendement est préavisé favorablement par 9 oui et 2 abstentions.

Les charges sont acceptées par 5 oui et 6 abstentions, les recettes sont acceptées par 4 oui et 7 abstentions.

Police municipale: les charges et recettes sont acceptées par 4 oui et 7 abstentions. [M. Fabre réalise qu'il a oublié de mentionner un amendement.]

Feu: les charges et recettes sont acceptées par 4 oui et 7 abstentions.

Protection civile: les charges et recettes sont acceptées par 4 oui et 7 abstentions.

Gérance et entretien des bâtiments: le MCG souhaiterait retirer du bloc 'Ferme de la Golette' le budget de CHF 35'000.- prévu pour le mobilier de la salle des mariages. Le MCG trouve le mobilier de cette salle, à l'exception de la moquette et des rideaux, tout à fait acceptable. Sachant que nous allons construire une nouvelle mairie cette dépense n'est pas utile. L'amendement est préavisé favorablement par 9 oui et 2 abstentions.

Les charges et recettes sont acceptées par 4 oui et 7 abstentions.

Environnement: les charges et recettes sont acceptées par 5 oui et 6 abstentions.

Sport, et santé et sécurité au travail: les charges sont acceptées par 4 oui et 7 abstentions, les recettes sont acceptées par 2 oui et 9 abstentions.

Etat civil: les charges sont acceptées par 6 oui et 5 abstentions, les recettes sont acceptées par 5 oui et 6 abstentions.

Administration générale: le PLR souhaite augmenter de 25% le montant des jetons de présence alloués aux conseillers municipaux, pour un montant de CHF 275'000.-, soit une hausse de CHF 55'000.-. Ceci pour compenser la fiscalisation des jetons de présence. Il convient de remarquer que la rétribution des députés au Grand Conseil a ainsi été majorée de 25%. Un commissaire déclare que cette augmentation est incompréhensible, alors que le même parti propose de couper certaines subventions dans le domaine de la culture et du social. L'amendement est préavisé favorablement par 5 oui, 4 non et 2 abstentions.

Les charges et recettes sont acceptées par 4 oui et 7 abstentions.

Informatique, information et communication: le PLR souhaite supprimer le budget de CHF 10'000.- dévolu à la création de contenu vidéo. L'amendement est préavisé favorablement par 6 oui, 4 non et 1 abstention.

Les charges et recettes sont acceptées par 4 oui et 7 abstentions.

Ressources humaines

Le groupe PDC refuse le poste de coordinateur/préparateur logistique événementiel en CDI à 50% en argumentant que le groupe trouve ce temps de travail superflu. Un commissaire indique que l'employé en question dispose d'un nombre d'heures supplémentaires important et qu'il peut difficilement prendre des vacances. Ceci indique que la charge de travail est largement sous-estimée. Un autre commissaire déclare que les chefs de services devraient réduire la voilure. L'amendement est préavisé favorablement par 7 oui contre 4 non.

Les groupes PDC et PLR refusent le poste d'auxiliaire sur appel en complément d'heures pour le Jardin alpin. Le PDC a bien compris le rôle de ce poste, qui est jugé excessif, sachant aussi que le service de l'environnement emploie des personnes très qualifiées pour remplir ce rôle sporadiquement. L'amendement est préavisé favorablement par 7 oui contre 4 non.

L'UDC refuse le poste d'assistant de rédaction en CDI à 50% en argumentant qu'il y a dans le secteur infocom assez de personnes capables de rédiger des articles. L'amendement est préavisé favorablement par 7 oui contre 4 non.

Le MCG refuse le poste de responsable de projets en CDI à 60% en expliquant qu'un poste de responsable de projets implique pas mal de choses, surtout en généraliste, et que malgré la mode actuelle de faire des démarches participatives tous azimuts, il faut en rester là sauf dans le cadre des Vergers. L'amendement est préavisé favorablement par 7 oui contre 4 non.

Le MCG propose de réduire de 50% le taux d'activité du poste de travailleur social en action individuelle. Le groupe est conscient de la charge de travail, mais estime qu'un 50% peut suffire. Après un bref échange entre quelques commissaires, le Président et l'administration, le MCG constate que c'est une transformation de CDD en CDI et retire son amendement.

Le MCG refuse le poste d'assistant en CDI à 100%. Le groupe admet la création de deux postes d'agents de la police municipale mais refuse la création du poste d'assistant, qui ne lui paraît pas indispensable. L'amendement est préavisé favorablement par 7 oui contre 4 non.

Le groupe PLR propose de passer en CDD le poste de responsable de projets - architecte en CDI à 100%. L'amendement est préavisé favorablement par 7 oui contre 4 non.

Le PLR refuse le poste d'employé polyvalent en CDI à 50% au TFM. L'amendement est préavisé favorablement par 7 oui contre 4 non.

Le PLR refuse le poste d'assistant billetterie en CDI à 50%. Mme Favre de Oliveira précise que la demande vise la transformation en CDI de ce poste actuellement en CDD à 50%, renouvelé depuis dix ans. Le PLR retire cet amendement.

Le PLR propose de réduire à 50% le taux d'activité du nouveau poste d'assistant RH en CDI. Le PLR croit qu'il est préférable d'engager cette personne d'abord à 50%. L'amendement est préavisé favorablement par 7 oui contre 4 non.

Le PLR refuse le poste de médiateur culturel en CDD en complément d'heures pour ce poste occasionnel. L'amendement est préavisé favorablement par 7 oui contre 4 non.

Le Président, arrivant au préavis complet, soumet au préavis de la commission des finances les délibérations suivantes :

Délibération n° 2016-29a relative au budget de fonctionnement annuel 2017, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter: acceptée par 5 oui (2 PS, 2 Verts, 1 PDC) et 6 abstentions (1 PDC, 2 PLR, 1 UDC, 2 MCG).

Délibération n° 2016-26 destinée à l'ouverture du crédit de CHF 1'260'100.- destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises: acceptée par 4 oui et 7 abstentions.

Délibération n° 2016-27a relative aux indemnités allouées en 2017 au maire, conseillers administratifs et aux jetons de présence des conseillers municipaux: acceptée par 4 oui et 7 abstentions.

Délibération n° 2016-28 relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2017: acceptée par 6 oui et 5 abstentions.

Le Président clôt le marathon budgétaire le 3 novembre 2016 à 22h35, sous les applaudissements nourris des conseillers.

J'en ai terminé avec mon rapport, je vous remercie de votre attention. Je vais essayer de récupérer un peu de voix, car je sens qu'on va en avoir besoin plus tard."

[Applaudissements.]

Mme Girardet remercie et félicite M. Fabre pour ce rapport extrêmement complet, et déclare la pause.

[Pause de 20h25 à 21h20.]

Mme Girardet rouvre la séance et passe la parole à M. Amato, qui l'a demandée.

M. Amato souhaite donner lecture de la prise de position du groupe des Verts.

Mme Girardet l'interrompt et répond que les prises de position seront admises après traitement des amendements, comme l'a conseillé M. Solai, puisque dans le cas contraire il faudra entendre chaque groupe, ce que Mme Girardet refuse.

M. Amato rétorque qu'il est normalement permis d'exprimer une prise de position à n'importe quel moment du débat. Il pressent que "la soirée va être très, très longue". **Mme Girardet** ne voit pas de raison à ce que la soirée soit longue.

M. Cornuz prend la parole pour soutenir cette prise de parole. Il rappelle "très amicalement" que, dans les paroles mêmes de la Présidente, c'est un débat aussi serein que possible que l'on cherche à entretenir ce soir, et qu'il serait judicieux que "nous puissions clarifier nos propos dès le début afin de limiter nos temps de parole lors des prises de position sur les amendements". Il encourage donc la Présidente à reconsidérer sa position. **Mme Girardet** ne souhaite pas reconsidérer sa position et ne voit pas pourquoi le débat ne pourrait pas être serein.

Mme Girardet invite au traitement des nombreux amendements des lignes budgétaires des divers services, à l'exclusion des demandes de postes.

Service de la culture

M. Grognuz annonce que le groupe PLR n'est "pas forcément d'accord avec la nouvelle prestation demandée à la maison CAIRN", et demande un amendement consistant à réduire de CHF 30'000.- le budget du service à cet effet.

Mme Hartmann dit l'extrême perplexité des groupes des Verts et des socialistes devant une réduction aussi importante demandée au simple motif d'un manque de conviction par la prestation. Une fois de plus, la culture est considérée comme un luxe, et l'on s'attaque à quelque chose qui a du sens. Cette diminution représente 2.8% du budget total. L'explication fournie est très obscure, tant on veut nous faire croire que par magie on peut faire disparaître ou apparaître une personne "holographique". Ces CHF 21'000.- pourraient faire des miracles, en réalisant des projets issus d'une longue réflexion et pour valoriser les investissements réalisés au Jardin alpin et satisfaire les ambitions de la Commune dans ce cadre.

M. Fabre demande si cet amendement, qui diffère de celui qui a été accepté en commission, s'ajoute à ce dernier. Il croit que l'on ne peut venir en plénière avec un amendement différent de celui accepté en commission, à moins de le "poser en deux fois".

Mme Girardet propose de voter les deux amendements.

M. Grognuz répond que le groupe PLR retire l'amendement de CHF 21'000.- et ne présente que celui de CHF 30'000.-.

Mme Girardet croit que c'est plutôt le contraire.

M. Haldemann admet que techniquement parlant, il y a deux amendements. Il propose de voter en premier le plus éloigné, soit l'amendement de CHF 30'000.-, et l'autre si le premier est refusé.

Mme Leuenberger, dont le dicastère comprend le service de la culture, prend la parole pour tenter de convaincre du bien-fondé de la prestation proposée. Les activités culturelles proposées dans la maison du Jardin alpin, dans lequel la Commune vient d'investir pour sa valorisation, visent à suppléer à l'abandon du parcours artistique, et compléter l'offre que le service propose depuis une année à la maison du Jardin alpin sans augmenter sa ligne budgétaire, afin de proposer à la population meyrinoise un programme estival plus substantiel qui fera également honneur à la transversalité que l'on voudrait voir renforcée au sein de l'administration (petite enfance, environnement, etc.).

Personne d'autre ne demandant la parole, **Mme Girardet** soumet aux voix l'**amendement** consistant à retirer CHF 30'000.- du budget du service de la culture. Cet amendement est **accepté par 18 oui et 12 non**.

Service de développement social et emploi

Mme Girardet annonce un amendement présenté par l'UDC en relation au CEFAM.

Mme Schweizer explique qu'après une longue réflexion, l'UDC a décidé de retirer momentanément l'amendement présenté en commission, mais demande la convocation d'une commission affaires sociales avec le responsable du CEFAM. Elle précise qu'en 2008, M. Schweizer avait fait voter un "coup de cœur" de CHF 47'000.- en faveur de l'association qui se trouvait alors en difficulté. Cette subvention dont il avait été précisé qu'elle serait *una tantum* a toutefois été considérée comme acquise sans qu'il soit donné de précisions sur son attribution et sans explication sur le besoin correspondant. Le moment est venu de demander des éclaircissements, sachant notamment que la subvention actuelle de CHF 138'000.- additionnée du loyer des locaux est très substantielle. Le groupe UDC aimerait comprendre la destination de cette subvention, dans un souci de clarté qui ne peut être que souhaitable pour une continuité constructive de cette activité associative communale.

Mme Girardet note que le groupe UDC demande la réunion d'une commission à ce sujet.

Mme Girardet annonce un amendement du PLR concernant le Salto de l'escargot.

M. Grognuz indique que le PLR retire cet amendement.

Mme Girardet annonce un amendement du PLR concernant la démarche participative aux Vergers.

M. Grognuz rappelle que le 10 mars 2015, la délibération n° 2015-03 a été votée qui présentait un montant de CHF 40'000.- pour 2015 et 2016 pour la démarche participative aux Vergers, Or, aucun retour n'a été fait sur la manière dont a été dépensé ce budget. Le PLR souhaite donc retirer ce budget de CHF 40'000.- et demande au Conseil administratif de présenter une nouvelle délibération avec explications de l'avancement des projets participatifs.

Mme Girardet ouvre le débat.

Mme Tiguemounine fait la déclaration suivante:

"La participation, c'est le fait d'impliquer des personnes extérieures au cercle politico-administratif formel dans les processus décisionnels, et elle est un enjeu majeur dans l'anticipation et la réduction de possibles résistances aux projets et politiques publiques menées.

Plusieurs conventions internationales encouragent une inclusion plus systématique des populations concernées dans le processus. Il a été dit dans le rapport de M. Fabre que certains d'entre vous disaient que c'était une mode actuelle, ce qui est faux puisque ces processus de décision politique ont été menés déjà en 1992 à l'Agenda 21 de Rio de Janeiro, à la charte d'Aalborg (Danemark) en 1994, ainsi qu'en 1998. Ce n'est donc pas 'une mode actuelle'.

La participation est l'un des concepts centraux des différentes approches du développement durable, et occupe une place de plus en plus importante dans

l'aménagement du territoire (on en a des exemples à Bâle-Ville, à Lausanne et maintenant à Meyrin). C'est une condition sine qua non dans toute démocratie.

En tant qu'élus nous devons voir cela comme un partenariat, en associant davantage la population résidente et la société civile organisée dans la définition et l'élaboration d'un train de mesures de développement urbain, et ainsi vérifier l'adéquation des politiques municipales que nous menons avec les attentes de la population.

Cette démarche renforce la qualité de vie de tous les Meyrinois, améliore la vie des quartiers, rapproche les habitants, les autorités et l'administration, et valorise la qualité de vie offerte à Meyrin pour renforcer l'attractivité.

Nous devons en tant qu'élus nous impliquer plus dans ce processus et ne pas être là juste pour débloquer le financement nécessaire et valider les différents projets.

Si vous vous rappelez, nous l'avons d'ailleurs testé lors des ateliers mis en place dans la salle de la Golette, et cela a d'ailleurs été apprécié par beaucoup d'entre nous.

A travers le pilotage politique de la démarche participative, les acteurs politiques et administratifs gardent ainsi toujours une part de contrôle sur la démarche et cela est nécessaire afin de garantir un bon fonctionnement, à condition de ne pas faire de choix arbitraires et contraires aux aspirations des personnes ayant participé à la démarche.

Le groupe des Verts demandera pour cet amendement le vote nominal."

Mme Leuenberger dit avoir entendu dans le rapport des séances de la commission des finances que les commissaires ne sont pas opposés à la démarche participative en dépit de l'amendement déposé, mais souhaitent prendre une décision par voie de délibération. Soulignant que le budget soumis au vote ce soir est une délibération, elle propose que le budget proposé soit voté comme présenté, et que comme il a été demandé au sujet du CEFAM, les conseillers municipaux requièrent la convocation d'une commission afin que toutes leurs questions trouvent une réponse. Elle admet que l'on peut s'interroger sur cette démarche si l'on n'y est pas familier. Le vote de ce budget revêt une importance symbolique puisqu'il s'additionne à une somme identique versée par les promoteurs immobiliers aux Vergers d'une part, et les coopératives d'habitation actives aux Vergers, d'autre part. Si l'amendement devait être accepté par le Conseil municipal, il enverrait un message très négatif à tout l'investissement consenti à ce jour, et sur le rôle de pilotage assumé par la Commune jusqu'ici dans la construction de l'écoquartier, et sur la confiance établie avec les partenaires dans ce contexte. Elle invite à nouveau le Conseil municipal à voter ce budget, étant entendu que ce montant sera retiré du budget de fonctionnement lorsque ce financement n'aura plus lieu d'être, soit à l'horizon 2018-2019 lorsque le quartier sera construit.

Plus personne ne demandant la parole, **Mme Girardet** annonce qu'elle va mettre aux voix l'amendement du PLR.

[L'alarme incendie se déclenche à 21h40. Les conseillers municipaux sortent dans le calme. La séance reprend vers 22h. M. Gaetanino est absent.]

Mme Girardet rappelle que l'assemblée était sur le point de procéder au vote à l'appel nominal de l'amendement déposé par le PLR consistant à retirer du budget la somme de CHF 40'000.- destinés à financer la démarche participative aux Vergers.

M. Grognuz appelle les conseillers municipaux les uns après les autres.

Résultat du vote nominal

M. Amato	non	M. Hubert	oui
M. Boccard	oui	M. Jimenay	oui
Mme Boccard	oui	Mme Kunz-Félix	oui
M. Brocard	non	M. Lustenberger	oui
M. Cornuz	non	Mme Murciano	non
M. Deluermoz	oui	M. Ortelli	non
M. Dumalle	non	Mme Osmani	non
M. Fabre	non	M. Pachoud	oui
M. Falvo	oui	Mme Sapin	oui
M. Frauchiger	oui	Mme Schweizer	oui
M. Grognuz	oui	M. Serrano	oui
M. Haldemann	oui	M. Squillaci	oui
M. Halimi	non	Mme Tiguemounine	non
Mme Hartmann	non	M. Tremblet	oui
Mme Hayes	oui	Mme Tschudi-Spiropulo	non

Cet amendement est accepté par 18 oui et 12 non.

Mme Girardet annonce un amendement déposé par le MCG au sujet de la LEPA.

M. Frauchiger annonce que le MCG retire l'amendement qu'il avait déposé au sujet d'une subvention de CHF 7'000.- à cette institution privée pour soutenir des cours d'albanais, mais demande la convocation d'une commission des affaires sociales pour prendre connaissance de l'ensemble des subventions accordées aux diverses associations.

Mme Girardet prend note de cette demande.

Aînés

Mme Girardet annonce un amendement déposé par le MCG.

M. Frauchiger annonce que le MCG trouve inadmissible la suppression du cadeau des aînés et souhaite que soit rétabli un montant de CHF 11'000.- pour restaurer cette habitude, partant du principe qu'en regard de toutes les subventions accordées à "toutes nos associations", il est "mesquin de traiter ainsi ces anciens que vous oubliez et qui ont pourtant construit Meyrin, et qui ont largement contribué fiscalement pour nous aider à avoir de si belles infrastructures qui ont fait de Meyrin cette ville tant enviée aujourd'hui". Il rappelle que les aînés doivent être soignés en temps de disette aussi bien qu'en période d'élections, ajoutant que la plupart des élus qui font partie de la commission coopération au développement et qui se montrent très généreux dans ce contexte, connaissent

combien l'on intègre et respecte les aînés dans les villages africains. Il recommande de montrer la même gratitude à l'égard des aînés de Meyrin.

M. Amato dit être "outré" de la prise de position de son préopinant qui met en lien le cadeau aux aînés et une subvention. La gauche soutiendra ce cadeau en raison du budget bénéficiaire, même si ce cadeau ne constitue pas le cœur de la motivation des aînés à participer au repas de Noël, qui est plutôt le fait d'être ensemble pour célébrer.

Personne d'autre ne demandant la parole, **Mme Girardet** met aux voix l'**amendement** présenté par le MCG et consistant à réintégrer au budget le cadeau de Noël des aînés pour un montant de CHF 11'000.-. Cet amendement est **accepté par 26 oui et 4 abstentions**.

Gérance et entretien des bâtiments

Mme Girardet annonce un amendement déposé par le MCG.

Mme Sapin annonce que le MCG souhaite la suppression des CHF 35'000.- budgétisés pour remplacer le mobilier de la salle des mariages à la Ferme de la Golette, dans la perspective de la réalisation de la nouvelle mairie prévue au plan des investissements, ceci d'autant plus que le remplacement de la moquette et des luminaires est prévu pour CHF 26'500.-.

Mme Tschudi-Spiropulo annonce que pour une fois la gauche et la droite s'accorderont sur un amendement qui ne concerne ni le social, ni l'intégration, ni le vivre-ensemble, etc. Elle s'étonne de cet événement rare! Le mobilier concerné est certes "un peu vieux" mais convient très bien. Le groupe Verts et les socialistes sont contre le luxe et le gaspillage, et veulent dépenser de manière responsable les deniers publics.

Personne d'autre ne demande la parole, et **Mme Girardet** soumet au vote l'**amendement** déposé par le MCG consistant à supprimer les CHF 35'000.- budgétisés pour remplacer le mobilier de la salle des mariages. Cet amendement est **accepté par 30 oui, soit à l'unanimité**.

Administration générale

Mme Girardet annonce un amendement déposé par le PLR.

M. Serrano déclare au nom du groupe PLR:

"L'action politique, sans tenir compte de l'appartenance ou du bord électoral, est un engagement citoyen au profit de la communauté. Chacun avec ses sensibilités et ses compétences contribue aux débats d'idées et aux choix d'orientation que ce Conseil prend pour notre commune. Il n'est point utile de nous rappeler que nous investissons un grand nombre d'heures au profit de la collectivité, de nos voisins, de nos électeurs et de nos amis, pour soutenir les visions de l'idéal politique que nous défendons. Nos familles contribuent aussi à cet effort en se privant de notre présence lors des nombreuses séances de commissions et de plénières. Nous savons donc tous bien que notre engagement à un coût dans notre vie privée et sociale. Dans son arrêté du 27 mai 2015, le Conseil d'Etat de la République et

Canton de Genève a décidé la fiscalisation des jetons de présence des Conseils municipaux. Dès lors, les indemnités versées seront ajoutées au revenu perçu dans le cadre de l'activité professionnelle ou de l'activité accessoire. Si l'objet de la fiscalisation n'est pas en discussion, il convient de relever que les conseillers municipaux subiront une augmentation substantielle de leurs impôts sur l'IFD et l'ICC. Le PLR estime que cette situation n'est pas proportionnelle au regard de l'engagement et du temps investi pour le bien des communiens. Il s'agit ici uniquement, et uniquement, de maintenir le statu quo sur nos jetons de présence. L'engagement politique ne suscitant pas pléthore de vocations, il nous paraissait opportun de ne pas décourager l'investissement de ceux qui passent ou souhaitent passer parfois plus de soirées dans cet hémicycle que dans leurs foyers. En son temps le Grand Conseil avait aussi procédé de la sorte lors du début de la législature 2013 pour corriger les effets de cette fiscalisation. Le PLR vous invite donc à soutenir cet amendement."

M. Fabre annonce, comme M. Amato aurait voulu le faire en début de séance, que les groupes socialiste et des Verts exprimeront ce soir leurs positions d'une seule voix à travers un représentant à la fois. Il déclare ainsi:

"Visiblement la droite a décidé de jouer au jass avec douze atouts et de 'couper tout ce qui bouge'. Permettez-nous d'être hautement surpris, voir circonspects. Le PLR qui est, d'habitude, bien plus habile à manier la gomme magique à effacer les lignes budgétaires, a retrouvé lorsqu'il s'agit de son propre portefeuille, bien enfoui au fond de la trousse, le crayon magique à rajouter des lignes. S'octroyer une augmentation de 25% pour compenser une perte fiscale est une bien, bien, bien mauvaise idée. Elle ne pourra que, dans un climat de défiance face à la chose politique, contribuer aux 'tous pourris' que l'on entend dans l'opinion publique. Les augmentations de salaires sont en berne, les bonus pour ceux qui ont la chance d'en avoir un se réduisent comme peau de chagrin – même pour les banquiers de la 'gauche caviar' –, de plus en plus de familles ont de la peine à boucler leurs fins de mois, nous sommes dans un monde du travail où le 'soyez content d'avoir un job et fermez-la' est très à la mode.

Alors vous, dans ce climat délétère, vous voulez nous augmenter, oh non, pas de 1%, pas de 5%, mais directement de 25%!

Personnellement, je ne me suis pas engagé en politique pour des jetons de présence, mais pour faire avancer mes idées et être au service de la collectivité.

En commission, vous avez rendu ce que vous appelez des arbitrages, alors que personne ne vous a demandé de le faire, vu que le Conseil administratif l'a fait avant vous et que le budget 2017 est excédentaire. Voici la liste de ce que l'on peut faire avec CHF 55'000.-, et dont vous ne voulez pas. On peut avoir la subvention pour la maison CAIRN et le poste d'accueil correspondant pour valoriser le Jardin alpin, on peut avoir 50% d'assistant de rédaction à la communication, on peut avoir un médiateur culturel, on peut avoir 50% supplémentaire d'assistant RH, et je passe les autres coupes iniques de subventions.

Je préfère largement chacun de ces postes au service de la population, au service de la qualité de vie meyrinoise, pour valoriser nos investissements, plutôt que votre augmentation de jetons de présence.

Au final, pour être un peu impertinent – et j'ai l'impression que ce soir il va falloir l'être –, pour baisser vos impôts, faites don de vos jetons à votre parti, c'est défiscalisé jusqu'à 20% des revenus nets. C'est votre trésorier qui sera heureux et ceci permettra peut-être au PLR de se payer enfin un graphiste correct pour pouvoir mettre, sur une splendide affiche, un bel arrosoir bleu déversant 'trois francs six sous' dans la poche d'un conseiller municipal, si vous voyez ce que je veux dire!

Avant de voter et de suivre aveuglément des consignes de parti, je vous invite à bien réfléchir aux conséquences de cette mesure, pas simplement au niveau comptable, mais bel et bien sur l'image désastreuse qu'elle va donner de ce Conseil. Je vous invite à refuser fermement cet amendement et bien entendu nous allons demander un vote nominal sur cet objet et nous n'allons nous gêner de faire savoir à la population à quoi servent leurs impôts."

M. Haldemann répond à l'intervention précédente:

"Si vous estimez que vous méritez l'image de 'pourris', on l'apprend et on est triste pour vous. Concernant l'état des budgets et des comptes, vous prétendez que parce que nous arrivons à des résultats excédentaires tout en maintenant des augmentations systématiques de centimes additionnels, vous trouvez cette situation 'plutôt intéressante'. Pour nous elle démontre qu'en réalité on dépense toujours plus, et on demande encore plus aux contribuables. Et ça, on ne peut pas l'accepter. Au sujet des jetons de présence en particulier, vous pouvez parfaitement donner cet argent à une association – on vous engage à le faire, on ne peut que vous y encourager".

Au nom de la qualité des débats, qui lui semble être une exigence dans cette enceinte, **Mme Leuenberger** intervient pour corriger un point de l'intervention de M. Haldemann. A aucun moment il n'y a d'augmentation systématique des centimes additionnels. Elle rappelle qu'en 2014 le Conseil municipal a même diminué le taux des centimes additionnels.

Personne d'autre ne demande la parole. **Mme Girardet** redemande qui avait demandé le vote à l'appel nominal. **M. Fabre** répond qu'il a demandé ce vote et qu'il a été suivi dans cette demande.

Mme Girardet soumet ainsi au vote à l'appel nominal l'amendement déposé par le PLR consistant à ajouter au budget la somme de CHF 55'000.- destinés à financer une hausse des jetons de présence des conseillers municipaux.

M. Grognez appelle les conseillers municipaux les uns après les autres.

Résultat du vote nominal

M. Amato	non	M. Hubert	oui
M. Boccard	oui	M. Jimenay	oui
Mme Boccard	oui	Mme Kunz-Félix	oui
M. Brocard	non	M. Lustenberger	oui
M. Cornuz	non	Mme Murciano	non
M. Deluermoz	oui	M. Ortelli	non
M. Dumalle	non	Mme Osmani	non
M. Fabre	non	M. Pachoud	oui
M. Falvo	abs.	Mme Sapin	oui
M. Frauchiger	oui	Mme Schweizer	oui
M. Grognoz	oui	M. Serrano	oui
M. Haldemann	oui	M. Squillaci	oui
M. Halimi	non	Mme Tiguemounine	non
Mme Hartmann	non	M. Tremblet	abs.
Mme Hayes	oui	Mme Tschudi-Spiropulo	non

Cet **amendement** est **accepté par 16 oui, 12 non et 2 abstentions.**

Informatique, information et communication

Mme Girardet annonce un amendement déposé par le PLR.

M. Grognoz annonce que, comme déjà discuté en commission, le PLR souhaite supprimer le budget demandé de CHF 11'000.- pour la fabrication de vidéo à placer sur le nouveau site internet de la Commune, qui sont apparues "comme sortie du chapeau". Ses recherches de vidéos liées à Meyrin sur le site internet communal ou d'autres sites sont restées vaines. Le PLR reste toutefois ouvert au débat pour le nouveau site internet.

M. Fabre regrette qu'une fois encore le montant discuté en commission soit modifié en plénière.

M. Grognoz corrige le montant de l'amendement, qui est de CHF 10'000.-.

Mme Leuenberger regrette qu'un élu de la génération représentée par M. Grognoz n'ait pas réussi à trouver sur internet des vidéos sur Meyrin, qui sont nombreuses, notamment lorsque l'on considère les diverses manifestations liées au Bicentenaire, auxquelles nombres de conseillers municipaux ont participé, ou à la Fête des écoles ou encore la Fête nationale, pour lesquelles une couverture vidéo a été assurée. Le travail a été mandaté auprès d'associations locales, ce qui contribue au vivre-ensemble et ne représente que des coûts modestes. Ces vidéos peuvent être visionnées sur Web TV, Carrefour TV et rendent une fidèle image du dynamisme que l'on trouve à Meyrin et qui fait sa bonne réputation. Ces CHF 10'000.- inscrits au budget doivent servir à accompagner la démarche engagée et votée à l'unanimité par le Conseil municipal de créer le site internet, pour lui apporter du contenu. Cette somme est maximale pour 2017 et un dépassement serait de toutes façons présenté en excédent au Conseil municipal.

M. Cornuz dit se réjouir d'entendre par M. Grognoz que le PLR est ouvert au débat, et formule l'espoir de le convaincre de l'absence de bien-fondé de cet amendement. Il partage ensuite la position de son groupe et du groupe voisin:

"Pour les Verts et le parti socialiste, cette proposition n'est jugée pas cohérente, pour les raisons suivantes, dont certaines ont déjà été évoquée par Mme Leuenberger.

Pour rappel, notre Conseil a voté dernièrement à l'unanimité un crédit de réalisation de CHF 130'000.- pour une refonte complète du site internet communal. L'objectif largement partagé par les membres de ce Conseil, était de dynamiser notre portail d'information à destination de toutes les générations issues de la population meyrinoise. Le site actuel apporte effectivement des informations utiles bien que parfois lacunaires ou même obsolètes, tant les mises à jour sont compliquées à mettre en œuvre.

L'un des points forts qui va permettre à cette nouvelle version de notre site internet communal d'évoluer dans le bon sens, c'est la partie illustrative des pages de ce site – actuellement très compliquée – comme cela a d'ailleurs été relevé par plusieurs conseillers municipaux, tous partis confondus. L'utilisateur s'arrêtera en effet plus volontiers sur des pages vives et colorées grâce aux photos ou vidéos, qui permettent de communiquer les messages et informations bien plus efficacement qu'avec de longs paragraphes de texte. Cette théorie s'applique d'ailleurs également pour la presse écrite, qui n'est attirante que si les articles sont richement illustrés par des photos.

Ensuite, tout utilisateur d'internet le sait consciemment ou inconsciemment, pour que la lecture du contenu informatif ou divertissant d'une page soit agréable, l'apparence et la dynamique de cette page va permettre ce confort et ce plaisir de s'y arrêter. Les contenus multimédias participent à cette dynamique. Notre site internet actuel n'intègre à ce jour qu'une seule vidéo réalisée par la RTS. Il existe pourtant plusieurs autres reportages de qualité, issus de médias professionnels ou associatifs, qui mériteraient d'être intégrés.

Comme cela a été dit en commission, enfin, l'administration a reçu plusieurs offres de ces médias pour des coûts largement supérieurs aux CHF 10'000.- qui vous sont proposés. Or, nous avons la chance de pouvoir compter sur les compétences reconnues d'un atelier vidéo existant dans l'association Espace Undertown, qui permet aux jeunes de notre commune de découvrir cette activité. Ils étaient d'ailleurs présents jeudi passé lors de l'assemblée des citoyens à la salle Antoine-Verchère. Autre exemple, le site internet des Vergers a intégré de nombreuses photos et vidéos réalisées sur ou en lien avec les étapes du chantier. On trouve aussi sur YouTube une vidéo d'un collectif de dronistes ayant réalisé des prises de vues aériennes du chantier, et dont les échos sont très positifs. Des solutions existent donc pour illustrer en vidéo l'actualité de la commune de Meyrin, et en faire profiter tous les habitants.

La question que l'on doit donc se poser au moment de nous prononcer sur cet amendement, c'est s'il est cohérent de voter en faveur d'une refonte complète de notre site internet communal et en parallèle de supprimer les moyens financiers permettant de lui apporter un contenu riche et dynamique. Je n'ai aucun doute sur le fait que la nouvelle version de notre site internet sera bien meilleure que ce que nous avons à présent, tout comme je n'ai aucun doute sur le fait que sans contenus vidéo notamment, ce sera une magnifique coquille vide."

M. Tschudi attire l'attention sur les stratégies que suivent les propriétaires des sites internet qui pour y attirer les visiteurs utilisent les réseaux sociaux. Or, on

trouve sur ces réseaux sociaux toujours moins de textes et toujours plus de films, qui aujourd'hui "font le buzz" et attirent l'attention. Se priver de ce moyen interdit aussi d'attirer les gens vers un site qui, pour la Commune, fonctionne comme un vrai outil de communication, et qui pourrait par exemple attirer les entreprises vers Meyrin.

Personne d'autre ne demandant la parole, **Mme Girardet** met aux voix l'**amendement** du PLR consistant à supprimer du budget le montant de CHF 10'000.- destiné à la création de contenu vidéo pour le site internet communal. L'amendement est **accepté par 17 oui et 12 non**.

Ressources humaines

- Théâtre Forum Meyrin (TFM)

Mme Girardet annonce un amendement déposé par le PLR.

M. Haldemann annonce que le PLR souhaite supprimer du budget la demande de poste d'employé polyvalent en CDI. Le PLR estime que cette demande n'a pas lieu d'être, même si ce poste est demandé à 50% et que l'on peut toujours invoquer la clause du besoin et identifier des besoins excédentaires.

Mme Leuenberger invoque à nouveau une certaine rigueur dans les débats, et fait remarquer qu'il ne s'agit pas ici de besoins excédentaires mais d'une situation où le bâtiment du Forum Meyrin, géré dans son ensemble par l'équipe du TFM, doit assurer une ouverture annuelle d'environ 4'000 heures. Si cette demande a été formulée, c'est que l'équipe actuelle ne parvient pas à couvrir cette ouverture et qu'elle souffre d'une situation chronique d'heures supplémentaires qui pose énormément de problèmes, liés notamment aux normes de sécurité et de santé au travail, ou aux fonctions budgétaires puisque ce travail aujourd'hui effectué par des auxiliaires ou des entreprises privées entraîne une perte de qualité. Les heures supplémentaires sont si nombreuses qu'elles ne peuvent plus être récupérées et qu'une diminution de l'ouverture aurait un impact considérable sur la qualité de vie actuelle, notamment en perspective des développements à venir et qui se concrétisent déjà en 2016. Ce poste a directement trait à l'accueil de manifestations d'associations, dont l'Association des habitants de la ville de Meyrin (AHVM), qui a une place privilégiée au TFM, et dont l'offre rencontre un certain succès populaire. La demande est formulée pour rétablir un équilibre et non augmenter l'offre de manière exponentielle. Pour être complètement transparent, le TFM emploie aujourd'hui une personne engagée par le biais d'une mesure communale d'insertion professionnelle pour combler les heures supplémentaires.

Mme Hartmann dit que les groupes des Verts et socialistes sont encore une fois "un petit peu atterrés" de ce qui se passe ce soir. Elle rappelle que la somme en jeu est de CHF 27'473.-. Elle constate que ce soir "vous nous proposez d'annuler un poste qui est indispensable au fonctionnement de la structure, de l'ensemble du bâtiment, et que ce même soir vous avez décidé d'augmenter de CHF 55'000.- les jetons de présence. Vous allez renvoyer au chômage quelqu'un qui a besoin d'un poste et en même temps nous allons pouvoir remplir notre déclaration d'impôts d'une manière que vous estimez satisfaisante. Nous, les Verts, sommes

assez attentifs à la solidarité et à une espèce de cohérence et nous essayons de soutenir aussi l'emploi local. Nous ne pouvons que considérer combien les choix de ce soir sont surprenants et reflètent vraiment les intérêts primordiaux de certaines personnes ce soir".

Mme Girardet remercie Mme Hartmann, puis rappelle qu'elle avait demandé de la sérénité et point trop de polémique dans les débats, et demande "que vous vous y teniez".

M. Fabre proteste contre l'intervention de la Présidente, à qui il s'adresse en disant que "l'on ne peut pas être d'accord" et "que ce n'est pas possible".

La Présidente demande s'il y a d'autres interventions.

Mme Hartmann répond à la Présidente qu'ayant été élue comme elle, elle a le droit de s'exprimer comme elle le souhaite.

La Présidente rétorque "qu'il y a certains mots que l'on peut éviter de temps en temps".

Personne d'autre ne demandant la parole, **Mme Girardet** soumet au vote l'**amendement** déposé par le PLR consistant à retirer du budget le poste d'employé polyvalent en CDI. Cet amendement est **accepté par 18 oui et 12 non**.

Mme Girardet annonce un amendement déposé par le PLR relatif au poste d'assistant billetterie.

M. Haldemann annonce que le PLR retire cet amendement, au motif que s'agissant d'une transformation d'un CDD en CDI, "nous nous voyons contraints d'accepter cette modification... pour votre plus grand bonheur".

- Culture

Mme Girardet annonce un amendement déposé par le PDC concernant un poste d'auxiliaire sur appel.

Mme Boccard déclare au nom du groupe PDC:

"Notre groupe trouve l'initiative de faire vivre la Maison du jardin au sein du Jardin botanique alpin dans le but d'accompagner et répondre aux visiteurs passionnés ainsi qu'aux élèves des écoles extrêmement intéressante.

Nous suggérons qu'un groupe de citoyens passionnés de botanique et professionnels se constitue en association pour s'engager dans cette initiative en complément avec les collaborateurs compétents et actifs sur ce lieu.

Pour ce qui concerne le financement de ce projet, de nombreuses fondations telles que par exemple le Pour-cent Migros, la Fondation Victor et Hélène Barbour, la Loterie Romande, la Fondation Casino, etc., qui soutiennent largement la culture, pourront être sollicitées pour 2017.

Au vu du plan d'investissements communal déjà très chargé pour ces années à venir, il ne nous a pas été facile de faire des choix, raison pour laquelle nous avons opté pour l'acceptation de postes impératifs et vitaux pour le bon

fonctionnement de notre Commune et prioritaires pour nos citoyens. Non pas que ce projet qui nous est présenté n'est pas intéressant et attractif, mais nous le considérons comme étant non prioritaire pour le quotidien de nos citoyens dans l'attente d'une meilleure situation financière de notre Commune pour que celle-ci puisse prendre cette initiative en charge.

A cet effet, nous avons par exemple priorisé les postes pour les crèches qui permettent aux parents d'enfants de travailler et, par ce biais, pour la plupart, assumer leur entretien quotidien sans devoir faire appel aux services sociaux. Pour de nombreuses personnes, mettre leurs enfants en toute sécurité à la crèche et effectuer un travail rémunéré représente dignité et liberté. Ces postes-là sont donc vitaux et prioritaires pour notre groupe.

Notre groupe souhaiterait pouvoir accepter tous les postes et projets, mais comme le budget d'un ménage, nous devons faire des choix, certes parfois difficiles, malgré l'intérêt que représentent ces derniers pour nos citoyens en raison de nos limites financières. Toutefois, nous espérons qu'un jour les finances n'auront plus de limites et que toutes les demandes de prestations pourront être réalisées.

En conclusion, notre groupe refusera ce poste de travail d'auxiliaire pour l'exercice budgétaire 2017, et au vu du nombre déjà important de prestations culturelles offertes aux habitants de notre Commune, nous encourageons vivement l'engagement citoyen pour 2017."

Mme Hartmann dit que "toujours avec sérénité, mais avec fermeté", elle exprimera la prise de position des Verts et des socialistes. Elle indique que "sa perplexité continue", puis clarifie le coût de ce poste "si cher", de CHF 26'040.- et rappelle que les charges de l'ensemble du budget s'élèvent à environ CHF 105'000'000.-, ce qui met les éléments "en proportion". Elle rappelle également, "avec une certaine frustration", que le Conseil municipal a accepté une augmentation du budget des jetons de présence pour CHF 55'000.-, et que ce soir, à nouveau, un poste est remis en cause faute de voir l'importance que peuvent avoir la culture, la médiation et la transmission d'éléments importants, et que "l'on préfère privilégier autre chose". Elle continue en ces termes: "Les Verts n'ont posé aucun amendement dans le domaine du sport, étant convaincus que le sport est important, comme la gérance des bâtiments. Mais ils constatent que les domaines liés à la culture et l'aide associative ont été systématiquement remis en cause. Les Verts en sont très attristés, car ils constatent qu'il y a 'deux poids, deux mesures'. Pour les Verts et les socialistes, la solidarité et la transmission de savoir sont des valeurs fondamentales. Ils sont conscients que ce poste si peu signifiant qu'il peut être coupé très facilement aurait pu faciliter cette transmission. Des études ont d'ailleurs montré l'importance d'un accès généralisé au savoir. Au travers de ce poste, c'est la culture et le savoir vivre ensemble qui sont diminués, et l'insécurité et l'impression d'être dans un gotha élitiste qui seront renforcées. Aussi, les Verts et les socialistes ne soutiendront pas cet amendement, et constatent une fois de plus cette vision politique qui pousse à privilégier certains secteurs par rapport à d'autres, en considérant que la culture et le monde associatif sont du luxe, à tel point que l'on voudrait faire travailler des bénévoles, ou se tourner vers des fondations alors que tous ici savent que les fondations ne financent pas des budgets de fonctionnement."

M. Haldemann comprend que le débat sur ce poste reflète un débat général, et que Mme Hartmann ait envie d'engager le débat à ce niveau. C'est le cas également des groupes de droite, tant dans cette réflexion il est important de savoir où nous souhaitons placer la priorisation de l'augmentation des charges. C'est bien de cela qu'il s'agit. Un regard encore élargi montre une situation financière communale sur les 25 dernières années qui a vu ses charges croître d'une manière exponentielle de quelques dizaines de millions de francs, avec une augmentation "relativement très faible" du nombre d'habitants. Il est faux de dire, comme le prétend la gauche, que la droite s'oppose à toute augmentation, puisqu'elle a en réalité "énormément accepté". Si les groupes de droite sont prêts à dépenser dans le domaine des crèches, ils sont en effet d'avis que le temps est venu de "serrer les vis" dans des domaines où Meyrin se distingue par ses inclinations dépensières en comparaison cantonale. La question n'est pas de s'interroger sur tel ou tel budget et de sa proportion par rapport au budget total de CHF 105'000'000.-, mais de savoir comment le budget a pu augmenter jusqu'à une telle somme. A M. Tschudi, qui veut par le biais du site internet attirer de nouvelles entreprises contributrices sur le territoire meyrinois, il fait remarquer qu'une fiscalité attractive peut en faire tout autant.

Mme Leuenberger aimerait commenter les arguments exprimés ce soir et qui l'interpellent hautement, comme la prise de position du PDC qui dit "que l'on doit faire des choix" alors que le Conseil administratif a présenté un projet de budget équilibré excédentaire et a déjà fait un travail d'arbitrage avant de soumettre ce projet de délibération, et la contradiction extrême entre la suppression d'un budget de CHF 40'000.- pour la participation citoyenne et, deux amendements plus loin, l'appel d'un groupe politique à la participation citoyenne pour s'engager dans une prestation publique. Elle souligne aussi que la ville de Vevey, où les conseillers municipaux se sont rendus pour leur sortie annuelle, a un budget annuel de CHF 140'000'000.- pour CHF 17'000 habitants. On voit aussi qu'en comparaison avec ses voisins, la ville de Meyrin "se porte plutôt bien". Ce n'est pas un hasard si les anniversaires de sociétés à Meyrin sont fréquents actuellement: il y a environ 20 ans que la Ville a commencé à s'équiper en infrastructures sportives et culturelles, qui ont permis un développement harmonieux et une intégration réussie de ses habitants, et le projet de budget présenté tend à consolider cette action et la poursuivre dans les meilleures conditions possibles pour maintenir ce niveau de qualité de vie. Le poste d'accueil au Jardin alpin s'apparente à un poste de guide dans un musée. La Commune a investi plus de CHF 3'000'000.- dans le Jardin alpin pour en faire un musée à ciel ouvert. Il s'agit de pouvoir maintenant accueillir le public qui lui rend visite. Il ne s'agit pas d'un travail sur appel, mais d'un poste qui s'adresse à une personne qui a besoin de travailler et qui serait recrutée par le biais de l'Antenne objectif emploi pour huit mois par année, ce qui lui permettrait de retrouver du travail à plus long terme.

M. Amato, s'adressant à M. Haldemann, lui demande de s'interroger sur la raison de cette augmentation budgétaire au cours des dernières années. La Commune, il y a quelques années, a bénéficié de boni de plusieurs millions, voire de dizaines de millions de francs, qui lui ont permis d'investir dans des infrastructures à destination de sa population, mais qui ont aussi généré des frais de fonctionnement comme au Forum Meyrin, aux piscines, à la patinoire, aux stades de football, etc. Ces prestations n'existent pas dans les autres communes, et malgré ceci, Meyrin, que M. Haldemann a qualifié de dépensière, se classe "au

milieu des communes" en termes de charges. A ce jour, nos futurs investissements ne sont pas si coûteux, hormis les nouvelles crèches qui permettent de maintenir un ratio de places par rapport à la population qui augmentera d'environ 5'000 personnes qui contribueront aussi à l'impôt. Le taux des centimes additionnels est "largement plus bas" que celui des communes avoisinantes. Il ne comprend pas pourquoi la droite veut diminuer les charges d'un budget déjà à l'équilibre, comme s'il était déficitaire, alors que les coupes demandées induiront un bénéfice d'un demi-million. Il dit ne pas comprendre cette politique. [Des bancs d'en face, on lui répond hors micro: "Baisser le centime!"]

M. Orтели avoue "trouver assez pathétique" que l'on envisage de faire face aux prochains défis financiers, au passage à la nouvelle économie 4.0, à la nouvelle fiscalité en coupant çà et là des sommes de quelques dizaines de milliers de francs, des parties de postes, comme si ces actions allaient sauver la Commune de sa faillite totale et complète. Il rappelle que si Meyrin dépense davantage que ses voisines, elle offre aussi un taux des centimes additionnels plus bas que ces dernières. Il faut remarquer aussi que dans toutes les études et tous les sondages, la fiscalité figure au 3^{ème} ou 4^{ème} rang dans les priorités des entreprises qui souhaitent s'implanter dans une commune. Les premiers critères sont les infrastructures et le cadre de vie pour les employés de haut niveau, ceux-là même qui paient beaucoup d'impôts.

Personne d'autre ne demandant la parole, **Mme Girardet** soumet au vote l'**amendement** déposé par le PDC consistant à retirer le poste d'auxiliaire sur appel. Cet amendement est **accepté par 18 oui et 12 non**.

Mme Girardet annonce un amendement déposé par le PLR, qui propose de supprimer un poste de médiateur culturel sur appel.

M. Haldemann annonce que le PLR se place ainsi dans "les mêmes futilités" relevées par "certaines personnes". Il trouve que c'est effectivement "pathétique et futile", mais aussi qu'à force de futilité, on finit peut-être par maîtriser les comptes, comme c'est le cas dans les entreprises. Il souhaite relever, sans trop parler du médiateur, que l'on ne prélève peut-être pas plus à Meyrin que dans d'autres communes similaires, mais que par contre on dépense beaucoup plus, alors même "qu'il n'y a pas d'obligations de dépenser de manière linéaire et continue, et d'augmenter". Or, les chiffres meyrinois indiquent une augmentation linéaire systématique, ce qui indique une absence de maîtrise. Si nous voulons maîtriser l'augmentation future qui, comme il a été annoncé à cette assemblée, atteindra un taux des centimes additionnels de 48, il faut bien commencer "quelque part", et cela commence typiquement par le poste en question.

La Présidente rectifie la description du poste, qui n'est pas sur appel.

Mme Osmani prend à son tour la parole:

"Pour rappel, ce poste s'inscrit dans la volonté du Conseil administratif de mener des projets conjoints entre les services comprenant les TFM, la bibliothèque ainsi que le CAIRN. Il y a en effet un réel besoin de promouvoir et faciliter l'accès aux politiques publiques que fournissent lesdits services de la culture pour la population meyrinoise. Dans ce cas, le rôle d'un médiateur semble par conséquent opportun, opportun dans les renseignements qu'il fournit aux citoyens meyrinois et

dans la contribution de son travail à la dimension sociale de la culture. La culture est là pour les citoyens, la population doit pouvoir se tenir plus informée des politiques publiques qui leur sont fournies afin de les encourager à en profiter. Si ces aspects sont mis en avant, c'est bien que le besoin est là. Je vous invite à refuser cet amendement."

Mme Leuenberger souligne qu'il s'agit en effet de soutenir la réunion des trois services aujourd'hui distincts de la culture, de la bibliothèque et le TFM, et leur permettre d'entamer une collaboration en synergie avec le souci de viser un public "meyrino-meyrinois", mais aussi de suppléer au travail de médiation entre l'offre culturelle communale et la population effectué de manière ponctuelle par les trois chefs de service, alors que ce n'est pas leur métier – la médiation culturelle est un métier à part entière qui s'appuie sur une filière de formation certifiante. La situation n'est donc pas optimale. Encore une fois, il ne s'agit pas de créer des charges en augmentation exponentielle, mais de qualifier les prestations que l'on délivre, les consolider et les "performer". En dernier lieu, elle demande ce que M. Haldemann entend par "la maîtrise des comptes", et demande si elle doit y voir un quelconque sous-entendu. Elle peut, pour sa part, témoigner que les comptes qu'elle a vus présentés depuis les quelques années qu'elle siège au Conseil municipal ont toujours été maîtrisés.

M. Fabre, s'adressant nominalement au groupe PLR dans son entier, comprend que celui-ci explique vouloir constituer des réserves pour éviter que l'on augmente le taux des centimes additionnels dans quelques années. Il rappelle que l'on ne peut faire des provisions dans l'administration des communes, et demande donc ce que le groupe PLR pense faire des excédents générés ce soir. **M. Haldemann** répond hors micro: "Baisser le centime additionnel, c'est l'objectif".

Personne d'autre ne demandant la parole, **Mme Girardet** soumet au vote l'**amendement** déposé par le PLR consistant à supprimer du budget le poste de médiateur culturel. Cet amendement est **accepté par 19 oui et 11 non**.

Le temps de la séance étant écoulé, **Mme Girardet** annonce le report de la suite du point 13 et des points 14 à 19 de l'ordre du jour à celui de la séance de réserve prévue le lendemain à 18h30.

* * *

La séance est levée à 23h05/AHE.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en date du 8 décembre 2016.

**Séance du 15 novembre 2016
tenue en séance ordinaire**

Le 1^{er} secrétaire :

La présidente :

Eric CORNUZ

Myriam GIRARDET